



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LV)/14
6 décembre 2019

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

DÉCISION 3(LV)

PROROGATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR 2018-2019

Le Conseil international des bois tropicaux,

Sachant gré au Secrétariat de ses travaux se rapportant à la mise en œuvre du Programme de travail biennal pour les années 2018-2019;

Prenant acte de la préconisation du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds visant à proroger le Plan d'action stratégique de l'OIBT (PAS) 2013-2018 jusqu'à la fin de 2020 et que soit présenté un projet de PAS qui soit fondé sur les axes programmatiques en vue de son adoption par le Conseil en 2020;

Prenant également note que le rapport d'activité sur la mise en œuvre du PTB 2018-2019 présenté à la cinquante-cinquième session du CIBT [Document ITTC(LV)/4 Rev.1] comportait à la colonne «État d'exécution», dans les comptes rendus fournis sur les activités approuvées qui sont concernées, des descriptifs de travaux susceptibles de se poursuivre en 2020 et éventuellement au-delà;

Prenant en outre note de la préconisation du Groupe consultatif non officiel de proroger le PTB 2018-2019;

Décide de:

1. Proroger le Programme de travail biennal pour 2018-2019, qui figure en annexe à la présente Décision, pour une période d'une(1) année;
2. Appeler l'ensemble des membres à acquitter leur quote-part de contribution dans les délais fixés et d'envisager de mettre à disposition des ressources additionnelles, que ce soit sous la forme de contributions volontaires ou de ressources en nature, aux fins de mettre en œuvre le Programme de travail biennal pour 2018-2019;
3. Prier le Directeur exécutif de solliciter des sources de financement supplémentaires aux fins de financer la poursuite de la mise en œuvre du Programme de travail biennal;
4. Prier le Directeur exécutif de présenter au Conseil à sa cinquante-sixième session, un compte rendu de l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail biennal;
5. Prier le Directeur exécutif de présenter pour examen et approbation par le Conseil à sa cinquante-sixième session un nouveau Programme de travail biennal qui devra être plus clairement structuré afin de faire apparaître plus clairement l'articulation entre les nouveaux PTB et PAS et la nouvelle vision rationalisée de l'infrastructure de financement de l'OIBT.

GROUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
1. Incitations à opérer des investissements dans des chaînes de valeur génératrices de croissance verte liées aux forêts tropicales	L'OIBT collaborera avec la Banque mondiale et le Département des forêts de la FAO sur une activité intitulée «Mettre au point un mécanisme d'incitation à l'investissement dans des paysages sans déforestation et des chaînes de valeur génératrices de croissance verte». Le financement de l'OIBT servira essentiellement à co-financer une étude de fond et à financer un maximum de six études de cas de pays tropicaux, dont l'objet sera d'analyser les incidences des incitations en place (et l'impact potentiel de nouvelles) qui visent à favoriser l'investissement dans des forêts productives en vue de mettre en place des paysages libres de toute déforestation et des chaînes de valeur génératrices de croissance verte. Coût estimatif: \$EU300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018–\$EU200 000 Année 2019–\$EU100 000	- Des études de fond réalisées sur la contribution des forêts productives et de leurs chaînes de valeur à la GDF - Des études de cas élaborées sur un maximum de six pays producteurs de l'OIBT (3 en 2018 & 3 en 2019) - Participation du Secrétariat de l'OIBT aux réunions/initiatives pertinentes connexes	AIBT/CIBT: <i>Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XVIII)</i> PAS de l'OIBT: PS1, PS2, PS4 UNSPF: OEF1, OEF2, OEF4	Conseil/Comités conjoints
2. Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable	Accroître l'assurance de l'origine légale et durable par la mise en place d'une plateforme de chaînes d'approvisionnement vertes qui fasse le lien entre les produits forestiers d'origine légale et durable et les marchés. Cette activité permettra également de rassembler et de diffuser des informations sur les bois issus de chaînes d'approvisionnement durables. Au titre de cette activité seront par ailleurs réunies et diffusées des informations sur les bois issus de chaînes d'approvisionnement durables. Le Secrétariat travaillera avec les marchés de consommateurs concernés qui requièrent la vérification de l'origine légale/durable des bois en vue de déterminer quels exploitants forestiers et autres entités du secteur privé tropicaux bénéficieraient d'un renforcement de leurs capacités en matière de GDF et/ou de la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables. Cette activité contribuera par ailleurs aux initiatives connexes que mettent actuellement en œuvre le PCF et d'autres entités. Coût estimatif: \$EU1 000 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018–\$EU600 000 Année 2019–\$EU400 000	- Les capacités en matière de GDF et/ou de chaînes d'approvisionnement durables d'un maximum de 10 exploitants forestiers tropicaux et autres entités appartenant au secteur industriel développées - Commerce de bois d'origine légale/durable vérifiée provenant de ces exploitants forestiers/entités du secteur privé intensifié	AIBT/CIBT: <i>articles 1(d), (k), (n), (o)</i> PAS de l'OIBT: PS1, PS2 UNSPF: OEF2, OEF5	CEM

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
3. Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT: formation par la filière à la conformité à la législation /diligence raisonnée	L'OIBT travaillera avec le Groupe consultatif sur le commerce ainsi que des organisations telles que le Forum mondial du bois et la FAO (un partenaire du PCF) dans le cadre de son Programme FLEGT, et d'autres grandes organisations internationales et régionales (OI), organisations non gouvernementales (ONG) et associations du secteur privé qui oeuvrent dans ce domaine en vue de piloter et, éventuellement, d'élargir la capacité à être en conformité aux exigences de légalité sur les marchés internationaux. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, à savoir qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière qui comprennent les défis, les besoins et le vocabulaire des activités commerciales et de la filière dans les pays producteurs prenant part au commerce international. Coût estimatif: \$EU400 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU100 000 Année 2019: \$EU100 000 Autres: FAO/FLEGT: \$EU30 000 Autres OI: \$EU70 000 ONG: \$EU90 000 Secteur privé: \$EU10 000 Année 2018: \$EU100 000 Année 2019: \$EU100 000	• 1 à 3 formations pilotes destinées au secteur privé • Assistance technique par des experts/organisations de niveau international	AIBT/CIBT point 9 (iv) et (v); annexe C du Rapport CEM/CFI (L)/4 PAS de l'OIBT: PS2, PS6 UNSPF: OEF6	Conseil/ CEM, CFI
4. Amélioration de la gestion du teck	Cette activité favorisera, au niveau régional et mondial, le développement du teck produit en mode durable dans les plantations et forêts naturelles de teck, en privilégiant les plantations, qui prennent une importance grandissante dans plusieurs pays. Fondée sur une démarche de niveau régional, elle vise à améliorer la contribution de la gestion durable du teck à la protection des forêts tropicales dans les pays participants, ainsi qu'à favoriser une filière et un commerce du teck d'origine légale et durable. Cette activité pourrait aussi être élargie à d'autres essences à bois d'œuvre marchandes importantes. Coût estimatif: \$EU2 000 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU700 000 Année 2019: \$EU1 300 000	Amélioration de la gestion du teck et de son utilisation dans un maximum de 5 pays dans chacune des régions tropicales (Asie, Afrique, Amérique latine)	AIBT/CIBT: articles 1(a), (c), (d), (f), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (r) PAS DE L'OIBT: PS1, PS2, PS5, PS6 UNSPF: OEF2, OEF6	CFI

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
5. Restauration, conservation et utilisation durable des écosystèmes de la mangrove	Cette activité vise à exécuter une étude thématique mondiale sur les mangroves en vue d'examiner le potentiel futur que représenterait leur gestion durable s'agissant de préserver les écosystèmes et d'améliorer la résilience des populations côtières vulnérables, ce dans le sillage des préconisations formulées lors de la Conférence internationale sur la pérennisation des écosystèmes de la mangrove qui s'est tenue du 18 au 21 avril 2017 à Bali (Indonésie). Coût estimatif: \$EU140 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU60 000 Année 2019: \$EU80 000	• Mener une étude thématique d'échelle mondiale sur les mangroves • Organiser conjointement avec l'ISME et l'UICN trois réunions régionales de groupes d'experts • Un rapport de synthèse sur l'étude	AIBT/CIBT: <i>articles 1(f), (j), (m), (q), (r), (s)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS4, PS6</i> UNSPF: <i>OEF1, OEF3, OEF6</i>	CRF
6. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES.	Continuer de dispenser aux membres une assistance à la mise en œuvre des dispositions découlant de l'inscription à la CITES d'essences à bois d'œuvre. En application de la Décision 5(XLVI) relative au «Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES», l'OIBT a mis en œuvre à bonne fin une seconde subvention d'environ 6 200 000 \$EU (5 000 000 EUR) de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne) en 2016. L'OIBT a reçu de la part d'autres donateurs des contributions de contrepartie de plus de 3 000 000 \$EU au cours de cette période de quatre années couverte par la subvention de l'UE-CE. Bien que l'UE-CE ait décidé en 2016 d'octroyer son financement ultérieur de travaux sur les essences inscrites à la CITES directement au Secrétariat de la CITES, d'autres bailleurs de fonds de l'OIBT sont encouragés, dans le cadre de cette activité, à poursuivre leur appui aux travaux de l'OIBT se rapportant à la CITES. Contributions de l'OIBT: \$EU600 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU300 000 Année 2019: \$EU300 000	• Jusqu'à trois pays bénéficient d'une meilleure conception des inventaires • Jusqu'à trois dispositifs de traçabilité/suivi mis en place • Jusqu'à trois ateliers régionaux de formation/de partage d'expériences organisés • Nombre réduit de suspensions du commerce d'essences inscrites à la CITES	AIBT/CIBT: <i>article 15; Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS2, PS3, PS6</i> UNSPF: <i>OEF1, OEF2, OEF5, OEF6</i>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
7. Surveillance indépendante du marché des bois porteurs d'une autorisation FLEGT	L'OIBT a parachevé en 2014 un contrat de 4,4 millions d'euros (dont 375 000 EUR pourvus par l'OIBT au titre d'une contribution en nature) avec l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne) dans le but de mettre en place un mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) concernant les bois porteurs d'une autorisation FLEGT mis sur le marché de l'UE. Dans le cadre de ce mécanisme SIM ont été menées en 2014-2015 des études de référence sur le marché de l'UE, qui avaient ensuite été suspendues en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT en milieu d'année 2016. Les activités relevant du mécanisme SIM ont repris en 2017, sachant que le montant des fonds fournis à l'OIBT par l'UE avait été en totalité sanctuarisé en accord avec les dispositions de la Décision 6(LII). Le contrat avec l'UE-CE devrait probablement être prorogé jusqu'en 2020, pour le moins, et les avancées en la matière seront communiquées au CEM dans le cadre de cette activité du PTB durant la période 2018-2019. No d'activité: PP-A/49-291 Numéro du contrat avec l'UE: DCI-ENV/2013/316-244 Coût estimatif: Intégralement financée par une subvention de l'UE de 4 millions EUR	Mise au point et en œuvre d'un mécanisme SIM	AIBT/CIBT: <i>Articles 1(d), (k), (n), (o)</i> PAS de l'OIBT: <i>PS1, PS2, PS5</i> UNPSF: <i>OEF2, OEF5, OEF6</i>	CEM
8. Suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	(a) Ateliers sur les critères et indicateurs. Ces travaux ont été facilités dans le cadre d'une activité similaire menée au titre du PTB 2015-2017 qui avait été en partie financée; elle sera poursuivie et élargira les travaux prévus pour la période 2015-2017. Ces travaux viseront à promouvoir les nouveaux critères et indicateurs de l'OIBT approuvés en 2016, ce en prévoyant 4 ateliers nationaux supplémentaires (2 par année) sur les C&I (en privilégiant les nouveaux pays membres) qui incorporeront des sujets connexes tels que l'audit, la certification, les exigences internationales en matière de préparation de rapports, etc. Coût estimatif: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU75 000 Année 2019: \$EU75 000 (b) Adapter l'édition 2016 des Critères et indicateurs (C&I) OIBT de la GDF au contexte africain. Cette activité vise à adapter l'édition 2016 des Critères et indicateurs (C&I) OIBT de la GDF au contexte africain, en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre l'OIBT et ses pays membres africains en matière de	Jusqu'à quatre ateliers nationaux de formation aux C&I organisés C&I révisés et actualisés pour les forêts tropicales africaines publiés en 2019 et diffusés à des fins de travaux de planification des politiques et de leur	AIBT/CIBT: <i>Décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS1</i> UNSPF: <i>OEF5, OEF6</i>	Conseil/ CRF

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	C&I, ce dans le but de promouvoir la contribution de la GDF à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (OEF) Coût estimatif: \$EU140 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU110 000 Année 2019: \$EU 30 000	utilisation par l'ensemble des acteurs pertinents travaillant sur des questions relevant de la GDF dans les pays africains membres de l'OIBT		
9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques	Sur demande, apporter une assistance (en liaison avec la FAO et d'autres partenaires) aux pays membres en vue de renforcer leur recueil de statistiques et améliorer la préparation de leurs rapports. Cette activité avait été approuvée et avait reçu un financement dans le cadre du PTB 2015-2016. Ayant été touchée par la dépréciation de fonds de l'OIBT, il avait toutefois été proposé que le reliquat budgétaire de 7 101 10 \$EU soit radié en accord avec la Décision 6(LII). Elle a été incluse dans le PTB 2018-2019 afin de donner la possibilité aux donateurs que soit poursuivi l'appui aux travaux approuvés à l'origine. Coût estimatif: \$EU100,000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU50 000 Année 2019: \$EU50 000	Jusqu'à quatre ateliers de niveau national et/ou régional menés en 2018 et 2019	AIBT/CIBT: <i>article 28(5)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS5, PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	CEM

Totaux partiels du Groupe 1*	2018	2019	Total biennal
Budget de base	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO	\$EU ZÉRO
Contributions volontaires	\$EU 1 565 000	\$EU 2 435 000	\$EU 4 000 000
Autres sources	\$EU 100 000	\$EU 100 000	\$EU 200 000
Total	\$EU 1 665 000	\$EU 2 535 000	\$EU 4 200 000

*N'INCLUT PAS L'ACTIVITE 7

GROUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe
10. Élaboration de lignes directrices de l'OIBT et mise en application chez les membres	(a) Mise en application des Lignes directrices de l'OIBT sur l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes Dans le cadre du PTB 2015-2016, avait été préparée une version préliminaire de Lignes directrices sur l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en vue de leur approbation lors de la 53^e session du CIBT. Cette activité facilitera leur mise en application à travers l'ensemble des activités et initiatives de l'OIBT. Coût estimatif: \$EU185 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU90 000 Année 2019: \$EU95 000	Lignes directrices sur l'égalité entre les sexes pleinement appliquées dans l'ensemble des opérations de l'OIBT	AIBT/CIBT: <i>Décision 2(L)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS1 à 6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil
	(b) Actualiser les Lignes directrices de l'OIBT sur la restauration des paysages forestiers Prendre les dispositions nécessaires pour que l'OIBT, en collaboration avec les partenaires internationaux pertinents, harmonise la révision et la mise à jour des <i>Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires</i> avec les questions et priorités émergentes au niveau mondial. Il a été proposé que le reliquat, de 18 000 \$EU, d'une activité antérieure connexe soit radié en application de la Décision 6(LII) du Conseil. Coût estimatif: \$EU140 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU90 000 Année 2019: \$EU50 000	Les Lignes directrices de l'OIBT révisées et actualisées sont publiées et diffusées à des fins de planification des politiques et d'application sur le terrain	AIBT/CIBT: <i>articles 1(c), (f), (j), (l), (m), (o), (p);</i> <i>Décisions 6(XXXII), 4(XXXV), 6(XLVI) et 4(XLIX)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS1, PS3, PS4, PS6</i> UNSPF: <i>OEF5, OEF6</i>	CRF
11. Formulation d'un nouveau Plan stratégique de l'OIBT	Préparer, dans le cadre de travaux d'expertise-conseil et d'une réunion du Groupe de travail, une version préliminaire du nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT pour examen par le Conseil lors de la 55^e session du CIBT. Coût estimatif: \$EU200 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2019: \$EU200 000	Nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT formulé et approuvé	AIBT/CIBT: <i>article 24(3)</i> PAS de l'OIBT: <i>transverse</i> UNSPF: <i>transverse</i>	Conseil

Totaux partiels du Groupe 2		2018	2019	Total biennal
Contributions volontaires		\$EU 180 000	\$EU 345 000	\$EU 525 000
Total		\$EU 180 000	\$EU 345 000	\$EU 525 000

GROUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
12. Prévention et maîtrise des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre	Appui à la participation d'équipes/d'acteurs de projets de l'OIBT liés au feu à des réunions nationales/régionales sur les feux de forêt et à la 7^e Conférence internationale sur les incendies de forêt (IWFC), qui se tiendra en mai 2019 à Campo Grande dans l'État de Mato Grosso do Sul (Brésil), en collaboration avec la FAO, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), le Service américain des forêts (USFS) et autres partenaires. Le thème de cette 7^e IWFC est lié à la gestion intégrée du feu dans le contexte de la réalisation des ODD et des buts et objectifs en matière de climat, notamment relever les défis du Cadre de Sendai pour la réduction des catastrophes (SFDRR). La 7^e IWFC sera organisée par le Ministère brésilien de l'environnement par l'intermédiaire de l'IBAMA. Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU80 000 Année 2019: \$EU 20 000	• Appui à la participation en 2018 à des réunions nationales/régionales de 5 membres d'équipes de projet de l'OIBT sur les feux de forêt • Appui à la participation en 2019 à la 7^e IWFC de 15 membres d'équipes de projet de l'OIBT • Organisation en marge de la 7^e IWFC d'une manifestation de l'OIBT sur la prévention et la gestion efficaces des incendies de forêt	AIBT/CIBT: <i>article 1(m); Décision 6(XXXII)]</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i> UNSPF: <i>OEF1, OEF6</i>	CRF
13. Conférence internationale pour l'arrêt de la déforestation et l'extension des superficies forestières	Appui à la participation d'acteurs de l'OIBT à la «Conférence internationale pour l'arrêt de la déforestation et l'extension des superficies forestières: De l'aspiration à l'action» qui se déroulera pendant 3 jours en février 2018 au siège de la FAO à Rome. Cette conférence internationale est une initiative conjointe du PCF. Son budget estimatif est de 400 000 \$EU au total. La FAO a d'ores et déjà réuni un tiers environ de ce montant et sollicite des contributions d'autres donateurs (y compris des membres du PCF) pour couvrir le solde. Coût estimatif: \$EU50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU50 000	Appui à la Conférence internationale pour l'arrêt de la déforestation et l'extension des superficies forestières et participation à celle-ci	AIBT/CIBT: <i>articles 1(f), (j), (m), (q)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS4</i> UNSPF: <i>OEF1, OEF6</i>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe
14. Coopération et concertation avec le PCF, le FNUF et autres entités	Favoriser et intégrer le rôle des forêts productrices et du commerce connexe au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, CCNUCC, UNCCD, CDB, ONU-Environnement, CNUCED, etc.) dans le but de réaliser les ODD et les Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ce par la gestion durable des forêts et des chaînes d'approvisionnement légales et durables. Coût estimatif: \$EU150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU75 000 Année 2019: \$EU75 000	- Participation de l'OIBT au FNUF-13 en 2018 et à un maximum de quatre réunions du PCF en 2018 et 2019 - Contributions à un maximum de trois initiatives conjointes du PCF en 2018 et 2019	AIBT/CIBT: <i>article 15;</i> <i>Décision 7(XXX)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil
15. Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (GDF)	Ces travaux ont également été facilités par une activité similaire au titre du PTB 2015-2017 qui avait été partiellement financée; cette activité poursuivra et élargira les travaux prévus en 2015-2017. Participer aux réunions/discussions/initiatives internationales sur les C&I, y compris le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, afin de tirer parti des synergies entre les rapports forestiers de l'OIBT et de la FAO (GDF Tropiques et FRA, ainsi que le Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières), ainsi qu'aux réunions et processus concernés se rapportant aux C&I. Coût estimatif: \$EU 50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU 25 000 Année 2019: \$EU 25 000	- Présence aux réunions pertinentes - Collaboration avec la FAO sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) valorisée	AIBT/CIBT: <i>Décisions 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS1</i> UNSPF: <i>OEF5, OEF6</i>	Conseil/ CRF

Totaux partiels du Groupe 3		2018	2019	Total biennal
Contributions volontaires		\$EU 230 000	\$EU 120 000	\$EU 350 000
Total		\$EU 230 000	\$EU 120 000	\$EU 350 000

GROUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
16. Stratégie de communication de l'OIBT.	Élaborer une stratégie de communication destinée à optimiser l'exploitation des connaissances, ressources en communication et capacités de sensibilisation de l'OIBT en vue de permettre à l'Organisation de remplir sa mission et de faciliter et d'accélérer une levée de fonds modulée en fonction de groupes cibles spécifiques. Coût estimatif: \$EU 70 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU 35 000 Année 2019: \$EU 35 000	• Une stratégie qui fixe le programme de communication de l'Organisation, ainsi que ses outils, démarches, acteurs et calendrier de mise en œuvre • Actions visant à sensibiliser et à renforcer les capacités en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie de communication	AIBT/CIBT: <i>article 1, Décision 5(XXVII)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS5, PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil
17. <i>Actualités des Forêts Tropicales (AFT)</i>	Travaux réguliers. Coût estimatif: \$EU520 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU 260 000 Année 2019: \$EU 260 000	• Jusqu'à quatre numéros d'AFT par année publiés et diffusés dans les trois langues de travail de l'OIBT	AIBT/CIBT: <i>AIBT de 2006, articles 27, 28</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS5</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coûts	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
18. Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation	Travaux réguliers. Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible par des: (a) Activités de communication (site web, rapports, relations publiques, etc.): mettre en œuvre des activités régulières de communication et de sensibilisation, y compris, entre autres, en améliorant et en actualisant le site web de l'OIBT dans les trois langues officielles et en japonais; en publiant et en diffusant des rapports OIBT pertinents, dont rapports annuels, rapports de projets et d'activités, bulletins d'information, entre autres; en produisant et diffusant du matériel de relations publiques (brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos, etc.); en valorisant le matériel photographique qui illustre les travaux de l'Organisation; et autres initiatives idoines en collaboration avec d'autres partenaires lorsque de besoin. Coût estimatif: \$EU230 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018–\$EU 115 000 Année 2019–\$EU 115 000	- Jusqu'à deux nouvelles publications des séries Politique forestière/Technique publiées et diffusées - Un numéro du bulletin <i>Tropical Forest News</i> publié tous les deux mois, - Nouvelles vidéos, affiches, et dépliants publiés - Deux rapports annuels publiés dans les trois langues - Photothèque enrichie - Conception et fonctionnalité du site web de l'OIBT améliorés	AIBT/CIBT: <i>article 1, Décision 5(XXVII)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS5, PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil
	(b) Activités de sensibilisation (stands et/ou manifestations parallèles lors des rencontres internationales pertinentes): Exposer les travaux de l'OIBT lors des manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale [par ex., COFO-24 (juillet 2018 à Rome); CdP-13 à la Convention Ramsar (octobre 2018 à Dubaï); CdP-14 à la CDB (novembre 2018 en Égypte); CdP-24 & CdP-25 à la CCNUCC (en 2018 et en 2019); CdP-18 à la CITES (2019 au Sri Lanka); XXV^e Congrès mondial de l'IUFRO (septembre/octobre 2019 au Brésil)], et autres réunions qui ne sont pas couvertes au titre d'autres activités du PTB. Coût estimatif: \$EU 180 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU 90 000 Année 2019: \$EU 90 000	Présenter les travaux de l'OIBT lors d'un maximum de cinq rencontres internationales	<i>Idem ci-dessus</i>	Conseil

Totaux partiels du Groupe 4		2018	2019	Total biennal
Budget de base		\$EU 465 000	\$EU 465 000	\$EU 930 000
Contributions volontaires		\$EU 35 000	\$EU 35 000	\$EU 70 000
	Total	\$EU 500 000	\$EU 500 000	\$EU 1 000 000

GROUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
19. Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)	Travaux réguliers. Encourager l'appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil. Coût estimatif: \$EU80 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU40 000 Année 2019: \$EU40 000	Au moins quatre représentants du TAG et du GCSC bénéficient d'une aide leur permettant de participer aux sessions du Conseil en 2018 et 2019	AIBT/CIBT: <i>Décisions 9(XXVIII), 2(XXXII)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil
20. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	Travaux réguliers. Les thèmes des Discussions annuelles sur le marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces Discussions. Coût estimatif: \$EU70 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU35 000 Année 2019: \$EU35 000	Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché organisées en 2018 et 2019	AIBT/CIBT: <i>Article 1(e), (h)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS5</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Comités conjoints
21. Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	Travaux réguliers. Convoquer jusqu'à deux réunions du Panel d'experts chaque année. Coût estimatif: \$EU280 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU140 000 Année 2019: \$EU140 000	Réunions du Panel d'experts organisées en 2018 et 2019	AIBT/CIBT: <i>article 26; Décisions 6(IX), 2(X), 7(XXI) et 7(XXII)</i> PAS DE L'OIBT: <i>PS1-PS6</i> UNSPF: <i>OEF1 à OEF6</i>	Conseil et Comités
22. Programme de bourses de l'OIBT	Travaux réguliers. L'objectif du Programme de bourses de l'OIBT est de développer les ressources humaines et d'enrichir les savoir-faire professionnels dans les pays membres en matière de foresterie tropicale et dans les disciplines connexes, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, une exploitation et une valorisation efficaces du bois tropical et une meilleure information économique sur le commerce international de bois tropicaux. Coût estimatif: \$EU 400 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires	• Attribution de 65 à 70 bourses en 2018 et 2019 • Maintien du Réseau des boursiers de l'OIBT	AIBT/CIBT: <i>Décision 4(XXVII)</i> PAS de L'OIBT: <i>PS6</i> UNSPF: <i>OEF6</i>	Conseil

Activité	Modalités d'exécution et coût	Objectifs de l'activité	Pertinence	Organe compétent
	Année 2018: \$EU200 000 Année 2019: \$EU200 000			
23. Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	Travaux réguliers. Coût estimatif: \$EU420 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU210 000 Année 2019: \$EU210 000	Jusqu'à quarante-six numéros du <i>Rapport sur le marché des bois tropicaux</i> (TTMR) publiés en 2018 et 2019 (23 numéros par année)	AIBT/CIBT: articles 27, 28 PAS de L'OIBT: PS2, PS5 UNSPF: OEF2, OEF6	CEM
24. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques	Travaux réguliers. The Secretariat mènera des activités destinées à améliorer la base de données statistiques, à assurer l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières et au Questionnaire commun sur le secteur forestier. Coût estimatif: \$EU40 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU20 000 Année 2019: \$EU20 000	- Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats en 2018 et en 2019 - Actualiser et affiner le Questionnaire commun sur le secteur forestier (JFSQ)	AIBT/CIBT: article 27 PAS de L'OIBT: PS5 UNSPF: OEF6	CEM
25. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	Travaux réguliers. Préparation en 2018 des éléments préliminaires nécessaires à l'édition 2017-2018 de la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois et publication durant la première moitié de 2019 de la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2017-2018. Coût estimatif: \$EU100 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2018: \$EU50 000 Année 2019: \$EU 50 000	- Éléments préliminaires examinés lors de la cinquante-quatrième session du Conseil en 2018 - Revue biennale et évaluation publiée en 2019	AIBT/CIBT: article 28 PAS de L'OIBT: PS5 UNSPF: OEF6	Conseil
26. Rapport 2019 sur la situation de la gestion des forêts tropicales	Prendre des dispositions en vue des travaux relatifs à la préparation du troisième rapport de l'OIBT <i>Situation de la gestion des forêts tropicales (GDF Tropiques 2019)</i> . Sera menée une analyse des avancées de la GDF au regard des références fixées dans les éditions 2005 et 2011 de <i>GDF Tropiques</i> . Coût estimatif: \$EU 500 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2018: \$EU350 000 Année 2019: \$EU150 000	- Rapport <i>GDF Tropiques 2019</i> publié d'ici à la fin de 2019 - Numéro spécial d'AFT récapitulant les constatations du rapport <i>GDF Tropiques 2019</i> publié	AIBT/CIBT: article 28(4a) PAS de L'OIBT: PS1, PS5 UNSPF: OEF6	Conseil

Totaux partiels du Groupe 5	2018	2019	Total biennal
Budget de base	\$EU 455 000	\$EU 455 000	\$EU 910 000
Contributions volontaires	\$EU 590 000	\$EU 390 000	\$EU 980 000
Total	\$EU 1 045 000	\$EU 845 000	\$EU 1 890 000

ACTIVITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
27. Examiner le déroulement de l'exécution du Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2018-2019. AIBT de 2006, article 24] [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Déroulement examiné lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
28. Examiner le projet de Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2020-2021. [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Projet de programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2020-2021 examiné lors de la cinquante-cinquième session du Conseil en 2019	Conseil
29. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali. AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de session ordinaire. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Compte subsidiaire B.	• Décisions prises lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
30. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en tenant compte des recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés qui sont en cours ou achevés. [AIBT de 2006, articles 20, 21, 25]	Travaux de session ordinaire.	• Décisions prises lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
31. Allouer des fonds qui, dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. AIBT de 2006, article 21; [Décision 4(XXX) du CIBT]	Travaux de session ordinaire. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision 4(XXX) du CIBT dispense ses avis au Conseil sur l'attribution des fonds non préaffectés.	• Fonds alloués lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
32. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du Compte subsidiaire des Programmes thématiques. [AIBT de 2006, article 20(6)] [Décisions 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Déroulement de l'exécution examiné lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
33. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). [Décisions 3(XXII), 5(XXVI) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Rapports des trente-deuxième et trente-troisième réunions du GCNO examinés lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil

Activité	Modalités d'exécution	Objectifs de l'activité	Organe compétent
34. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de session ordinaire.	• Rapports des Comités présentés lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
35. Approuver la sélection des projets pour évaluation a posteriori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT. [Décision 3(XXVIII) du CIBT]	Travaux de session ordinaire.	• Projets sélectionnés pour évaluation a posteriori approuvés lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
36. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. [AIBT de 2006, article 26]	Travaux de session ordinaire.	• Diffusion examinée lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Conseil
37. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations a posteriori des projets en cours et achevés. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de session ordinaire.	• Rapports examinés lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	Comités conjoints
38. Examiner les états financiers audités en externe des exercices 2017 et 2018, et recommander leur approbation au Conseil. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire.	• Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants transmis aux membres et résumés publiés dans les Rapports annuels de l'OIBT en 2018 et 2019	CFA
39. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif de l'organisation pour les exercices 2019 et 2020. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire.	• Les propositions de budget seront incluses dans les trentième et trente et unième rapports du CFA en vue d'être présentées lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019	CFA
40. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer leur gestion prudente et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire.	• Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants pour les exercices 2017 et 2018 présentés lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil en 2018 et 2019 • Réunions de la Commission de contrôle des placements et rapports afférents selon que de besoin	CFA
41. Examiner les implications budgétaires du Programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. [AIBT de 2006, article 26(3)]	Travaux de session ordinaire.	• Décision sur le Programme de travail de l'OIBT pour la période biennale 2018-2019 présentée lors de la cinquante-troisième session du Conseil en 2017	CFA

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
INSCRITES AUX GROUPE 1 À 5
DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2018-2019**

Activité n° 1

INCITATIONS A OPÉRER DES INVESTISSEMENTS DANS DES CHAÎNES DE VALEUR GÉNÉRATRICES DE CROISSANCE VERTE LIÉES AUX FORÊTS TROPICALES**I. Contexte**

S'agissant des forêts tropicales naturelles, il a toujours été difficile d'attirer les investissements afin d'aider à réaliser leurs possibilités de contribuer au développement durable. Si, ces dernières années, plusieurs pays tropicaux ont expérimenté des programmes d'incitations pour tenter d'y remédier, ces programmes n'ont toutefois fait l'objet d'aucune analyse ou examen systématique visant à évaluer leur efficacité ou autre.

II. Description

Cette activité vise à fournir des connaissances et une expérience instructive sur les possibles cadres d'incitations à l'investissement forestier privé dans les forêts tropicales naturelles et la gestion des produits bois prélevés qui en découlent. Elle aidera à impliquer de manière plus visible les acteurs du secteur privé dans les processus d'atténuation des effets du changement climatique et ceux de la REDD+. Plus spécifiquement, elle examinera les modèles et démarches que peuvent adopter les gouvernements pour proposer des incitations de type réforme fiscale, ajustement des droits de douane et autres avantages, d'ordre monétaire ou non, susceptibles de motiver le secteur privé à opérer des investissements d'échelle dans les marchés en développement. Elle contribuera par ailleurs à faire comprendre l'intérêt pour les pouvoirs publics d'adopter des mécanismes d'incitation novateurs et d'amortir le coût de ces programmes, et leur volonté à cet égard. Un groupe de travail multisectoriel sera créé pour apporter sa perspective sur les incitations et leur efficacité en s'inspirant de l'expérience pratique de partenaires et experts. L'OIBT travaillera avec la Banque mondiale et le Département des forêts de la FAO aux fins d'envisager et de conceptualiser de possibles mécanismes d'incitation destinés récompenser les pays qui mettent en place un environnement propice en offrant des incitations fiscales ou autres aux entreprises du secteur privé qui adoptent des méthodes de production de bois pérennes n'ayant pas recours à la déforestation ainsi que des chaînes d'approvisionnement qui soient vérifiées en externe.

III. Produits attendus

L'étude de fond et les études de cas donneraient lieu à la préparation d'un rapport, ou de plusieurs, apportant une réponse aux questions suivantes:

- Existe-t-il des exemples et des cas où les possibilités de motiver le secteur privé à adopter une production et des chaînes d'approvisionnement durables ont été démontrées?
- Les informations et analyses existantes seraient passées en revue et synthétisées au regard des engagements du secteur privé qui sont en place en faveur de chaînes d'approvisionnement, chaînes de valeur et méthodes de production n'ayant pas recours à la déforestation.
- Quels sont les motivations et les besoins des acteurs de la production et de la chaîne d'approvisionnement dans les pays clés?
- Les besoins et demandes d'entreprises du secteur privé seraient explorés afin de dresser un bilan indicatif de la demande en stratégies incitatives potentielles. Les politiques de déforestation en place ou prévues par les pouvoirs publics seront analysées sur la base d'études de cas afin d'aider à affiner la portée des structures d'incitation.
- Les outils et instruments fiscaux en place pour les pays en développement peuvent-ils être utiles pour traiter la pérennité de la production et des chaînes d'approvisionnement forestières?
- Cette question puiserait dans l'expertise de la Pratique de la gouvernance mondiale (GGP) de la Banque mondiale, et s'inspirerait d'autres experts compétents de la Banque mondiale.
- Quels sont les possibles dispositifs d'incitation nouveaux, novateurs ou complémentaires qui pourraient être testés dans les pays faisant l'objet d'une étude de cas?
- Avec l'aide d'un groupe de travail multisectoriel, les mécanismes d'incitation potentiels seraient déterminés et testés dans les pays faisant l'objet d'une étude de cas. Le résultat de ces tests sur le terrain servirait à affiner les mécanismes d'incitation envisagés et à formuler des préconisations élargies. Ces travaux tireraient également parti d'une analyse précédemment menée par la Banque mondiale en 2016 intitulée: «Tirer parti du potentiel des forêts productives et des chaînes de valeur du bois dans la perspective d'atténuer les effets du changement climatique et de la croissance verte: Opportunités pour le secteur privé de s'impliquer», qui repose sur les points de vue d'un nombre limité d'acteurs et a débouché sur de premières idées de mécanismes d'incitation. Ces travaux bénéficieront également des rapports émanant d'une série d'ateliers que l'OIBT a organisés sur les investissements dans les forêts tropicales.

IV. Pays visés

Cette activité sera pertinente pour l'ensemble des pays tropicaux. L'examen des mécanismes d'incitation mené dans le cadre de l'étude de fond comportera des exemples externes au milieu tropical. Les études de

cas seront conduites dans six pays producteurs membres de l'OIBT qui seront déterminés par les partenaires de mise en œuvre.

V. Durée et échéance 18 mois à partir de la mi-2018.

VI. Budget

6 études de cas @ \$45 000 chacune:	\$EU270 000
Contribution à l'étude de fond:	<u>\$EU 30 000</u>
Contribution totale de l'OIBT:	<u>\$EU300 000</u>

Résultat(s) attendu(s) par rapport au PAS

- Meilleure gestion du secteur forestier avec accès accru aux financements et investissements
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières

Indicateur(s) du PAS

- Informations disponibles sur la contribution à la GDF des forêts productives et chaînes de valeurs associées
- Les processus internationaux reconnaissent la contribution de forêts productives à la GDF

Activité n° 2

MISE EN PLACE DE CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS FORESTIERS D'ORIGINE LÉGALE ET DURABLE

I. Contexte

Cette activité tirera parti de travaux antérieurs menés par l'OIBT et ses partenaires en vue de promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement pérennes, notamment par des dispositifs innovants de traçabilité des bois. Elle assurera un processus de sélection inclusif et équitable (en demandant aux entreprises de soumettre des propositions détaillées sur la manière dont elles participeront au programme, la préférence étant donnée à celles qui apporteront des contributions en nature et témoigneront d'un engagement de long terme). Les activités feront l'objet d'un examen rigoureux afin de veiller à ce qu'elles ne subventionnent, ni ne favorisent un pays ou un exploitant en particulier, ni qu'elles ne lui procurent un avantage commercial injuste.

II. Description

Cette activité permettra de renforcer les capacités des acteurs présents à l'échelle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement afin de leur permettre de répondre aux demandes de produits forestiers d'origine légale et durable qui se profilent et, ce faisant, de renforcer les maillons servant à constituer une chaîne d'approvisionnement verte. L'activité identifiera un maximum de 8 à 10 entreprises de bois intéressées (en veillant à inclure des entreprises de grande et de petite taille ainsi qu'une diversité de produits) dans trois importants pays membres producteurs (un dans chacune des régions tropicales) ainsi que des acteurs sur leurs marchés d'exportation clés. Le but est de mettre en place un réseau de chaînes d'approvisionnement vertes au sein duquel on s'engage tout au long de la chaîne à produire, à acheter et à négocier des produits forestiers d'origine légale et durable. D'autres activités consisteront notamment à renforcer les capacités dans des domaines connexes tels que les dispositifs de traçabilité, la connaissance des exigences du marché, et à favoriser le partage et l'échange d'informations ainsi que les pratiques commerciales responsables. Le/Les réseau(x) de chaînes d'approvisionnement ainsi développés fourniront régulièrement des rapports sur les quantités de bois commercialisés ainsi que leurs sources et prix, de même que d'autres renseignements.

Un atelier faisant intervenir la filière, en consultation avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), sera organisé afin d'attirer les partenaires en faveur de cette initiative et de solliciter des apports concernant la conception et le renforcement de la/des plateforme(s) de chaînes d'approvisionnement. En outre, une conférence internationale sera organisée en vue de présenter les réalisations de cette activité et de susciter chez d'autres pays l'intérêt à développer des plateformes de chaînes d'approvisionnement vertes.

III. Produits attendus

Cette activité permettra d'accroître le commerce de produits forestiers d'origine légale et durable ainsi que la capacité des entreprises forestières opérant tout au long de la chaîne d'approvisionnement à être en mesure de les fournir.

Sera également prévue dans le cadre de cette activité une réunion avec le Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT en vue de mobiliser des appuis pour des chaînes d'approvisionnement forestières légales et durables et d'explorer des moyens d'accroître la participation du commerce à cette initiative ainsi que d'autres déployées par l'OIBT.

Elle donnera également lieu à l'organisation, durant la seconde moitié de 2019, d'une conférence internationale en vue de susciter l'intérêt d'autres pays à développer des réseaux de chaînes d'approvisionnement vertes au sein des grands négociants de bois et à rechercher des financements pour élargir à d'autres pays les travaux menés en 2018-2019.

IV. Pays visés

L'ensemble des pays membres de l'OIBT; la phase pilote prévue en 2018-2019 impliquera des exploitants forestiers et exportateurs de 3 pays producteurs de l'OIBT, et des importateurs opérant sur les grands marchés de produits provenant de ces exportateurs.

V. Durée et échéance

24 mois in 2018-2019 (à noter que cette activité devrait être poursuivie dans le cadre des PTB ultérieurs).

VI. Budget

Travaux dans pays producteurs/consommateurs clés:	\$EU 800 000
Atelier du TAG (10-12 participants) en 2018:	\$EU 50 000
Conférence internationale en 2019:	\$EU <u>150 000</u>

Total:

\$EU1 000 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières

Indicateur du PAS

- Quantité de bois tropicaux exportés qui sont reconnus provenir de forêts en gestion durable

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DE L'OIBT: FORMATION PAR LA FILIÈRE À LA CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION /DILIGENCE RAISONNÉE

I. Contexte

Au cours de la décennie passée, les grands marchés consommateurs ont mis en place de nouvelles exigences et mesures commerciales visant à restreindre la mise sur le marché de produits bois prélevés et commercialisés dans l'illégalité, les plus notables étant la Loi Lacey aux États-Unis en 2008 et le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en 2013. En conséquence, la filière, tant les grands que les petits fournisseurs, a dû adapter substantiellement ses pratiques afin de fournir des bois d'origine légale et durable. Ce faisant, il est apparu qu'il existait un fossé important dans la manière dont les acheteurs et les négociants au fil de la chaîne d'approvisionnement géraient leurs pratiques afin de faire preuve de diligence raisonnée. Certains des problèmes rencontrés ont été régulièrement discutés dans le cadre du Comité CEM-CFI sachant que les fournisseurs tropicaux peinent à comprendre les nouvelles exigences commerciales des pays consommateurs, et à les satisfaire.

Plusieurs organisations ont élaboré des programmes de formation et matériels connexes en partenariat avec les associations de la filière. Par exemple, le Forum mondial du bois – un groupe à but non lucratif de la filière basé au Royaume-Uni (R.-U.) qui organise des réunions avec les associations de la filière bois et leurs acteurs en vue de s'attaquer aux défis du commerce responsable – et le programme FLEGT de la FAO ont réuni des groupes tels que l'Association internationale des produits bois (États-Unis), la Fédération européenne du commerce du bois (ETTF) et la Fédération du commerce du bois (R.-U.), ainsi que d'autres en vue d'évaluer les besoins en formation et assistance technique dans les pays fournisseurs. Ces programmes et formations, développés avec la collaboration d'experts, sont prêts à être pilotés et lancés dans les pays producteurs.

Ces travaux appuieraient les objectifs du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT qui consistent à forger des alliances avec le secteur privé, à renforcer les travaux de l'OIBT avec un partenaire majeur (la FAO ainsi que d'autres éventuellement), et à remplir l'engagement du Comité CEM-CFI de valoriser les travaux avec le secteur privé par une action concrète.

II. Description

L'OIBT travaillera avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) ainsi que des organisations comme le Forum mondial du bois et la FAO (un partenaire du Partenariat de collaboration sur les forêts, PCF) dans le cadre de son Programme FLEGT, ainsi que d'autres grandes organisations internationales, organisations non gouvernementales et associations du secteur privé compétentes oeuvrant dans ce domaine, en vue de piloter et, éventuellement, d'amplifier la capacité en matière de diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, c'est-à-dire qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière en partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales respectées qui comprennent les défis et besoins, ainsi que la terminologie des entreprises et de la filière, dans les pays producteurs qui sont présents dans le commerce international

III. Produit attendu:

De une (1) à trois formations pilotes.

IV. Pays visés

Les pays producteurs de l'OIBT pourraient inclure une formation pilote au Pérou durant la première année, suivi d'autres pays producteurs de l'OIBT en fonction de l'intérêt et des co-financements.

V. Durée et échéance

24 mois en 2018-2019 (si elle est probante, cette activité pourrait attirer des financements supplémentaires et être poursuivie dans les PTB ultérieurs).

VI. Budget

Année 2018 –	\$EU200 000
Année 2019 –	<u>\$EU200 000</u>
Total:	\$EU400 000

Résultat attendu par rapport au PAS

- Capacité accrue du secteur privé à commercialiser des produits forestiers issus de forêts gérées en mode légal et durable

Indicateur du PAS

- Nombre d'entités du secteur privé qui incorporent la formation dans leurs pratiques

Activité n° 4

AMÉLIORATION DE LA GESTION DU TECK

I. Contexte

Reconnu pour ses qualités physiques et esthétiques, le teck (*Tectona grandis*) est l'un des bois de feuillus les plus importants et les plus précieux au monde. Bien qu'il n'occupe qu'une modeste place dans le volume de la production et du commerce mondial des bois, le teck est l'un des bois durs tropicaux les plus demandés sur le marché du luxe et pour les utilisations intensives. Les forêts naturelles de teck (environ 29 millions d'ha) sont présentes uniquement dans quatre pays au monde, l'Inde, la République démocratique populaire lao (RDP lao), le Myanmar et la Thaïlande. Dans les années 80, l'offre en bois de teck issu de forêts naturelles a commencé à se raréfier et la culture de cette essence dans des plantations s'est propagée à travers 70 pays tropicaux environ situés en Asie, Afrique, Amérique latine et Océanie, où elles ont attiré d'importants investissements de la part du secteur privé. Les tendances sur le marché asiatique, qui détient plus de 90 pour cent des ressources mondiales en teck, ont gouverné et continueront de gouverner le marché mondial du teck. Dans le monde, les principaux flux commerciaux de teck sont orientés en direction de l'Inde, qui absorbe plus de 70 pour cent des exportations mondiales de cette essence, dont des chargements de grumes et sciages provenant de plantations d'Afrique et d'Amérique latine. Les investissements grandissants du secteur privé dans les plantations de teck montrent clairement le potentiel que l'on attribue à cette essence, alors même que la déforestation et une gestion peu professionnelle ont considérablement réduit la superficie de ses peuplements naturels.

L'offre en teck naturel qui se raréfie, les interdictions de son exploitation et les politiques de création de valeur ajoutée ont eu des répercussions sur la manière dont le teck est commercialisé sur les marchés internationaux. Or, la tendance haussière des prix du teck et de la demande améliore les opportunités de marché tant pour le teck de plantation que naturel. Selon diverses estimations, les forêts de teck planté couvrent entre 4,35 et 6,89 millions d'ha dans le monde. On sait qu'elles présentent une grande palette de variations, liées à l'origine, en termes de croissance et de caractéristiques du bois. Les programmes de reproduction continuent de progresser dans divers pays producteurs au sein des efforts qui sont menés pour améliorer la qualité du bois de teck planté. La plupart ont été créés à partir de graines et de clones d'origine incertaine qui, souvent, donnent des résultats décevants sur le plan de la qualité du bois. Nombreux sont les cas où les plantations de teck ont été incorrectement gérées et plantées sur des sites pauvres, ce qui se traduit généralement par des grumes de petite taille qui égalent rarement la dimension, les aspects qualité et les prix des grumes d'arbres qui se sont développés dans des forêts anciennes. Les forêts de teck planté doivent être correctement gérées selon un régime d'exploitation bien défini pour atteindre les objectifs de production souhaités.

De 2005 à 2014, le commerce annuel mondial de bois ronds de teck était en moyenne supérieur à 1 million de m³; le chiffre moyen des importations était de 487 millions \$EU par an, soit environ 3 pour cent de la valeur du commerce mondial des produits bois primaires (15,5 milliards \$EU). Le commerce mondial des bois ronds de teck est dominé par trois principaux pays importateurs: l'Inde (74 pour cent), la Thaïlande (16 pour cent) et la Chine (10 pour cent). Concernant les sciages de teck, de 2005 à 2014, le commerce annuel mondial se situait en moyenne à environ 120 000 m³ en volume, soit environ 75 millions \$EU en valeur. Il était dominé par la Chine (46 pour cent), l'Inde (31 pour cent) et la Thaïlande (14 pour cent).

Produit naturel et offrant une grande valeur esthétique, le bois de teck est en outre renouvelable, efficace au plan énergétique et versatile. Il ne devrait donc pas rencontrer de problème majeur en termes de commercialisation et de commerce international. Or, malheureusement, tel n'est pas le cas dans la réalité. Les pays producteurs se heurtent en fait à des difficultés lorsqu'ils veulent participer au commerce international du bois. En effet, de nombreuses mesures politiques sont actuellement appliquées pour améliorer l'application des lois et la gouvernance forestières et contrecarrer le commerce des bois illicitement prélevés. Depuis des décennies, les bois tropicaux sont confrontés à de nombreux défis, voire des menaces qui ont aussi touché les marchés du teck, et ils doivent donc lutter pour conserver leur part des marchés internationaux du bois.

Compte tenu du récent développement et commerce du teck qui s'annonce prometteur dans les trois régions de l'OIBT (Asie-Pacifique, Afrique et Amérique latine-Caraïbes), ainsi qu'à la lumière des difficultés que connaissent actuellement la déforestation, le commerce illicite, le recul des peuplements de teck de haute qualité et du besoin d'encourager la compétitivité des produits du teck, l'OIBT va faciliter le développement d'une plateforme commune pour s'attaquer aux défis d'assurer que les produits du teck provenant de sources légales et durables bénéficient aux pays membres afin d'améliorer les moyens d'existence des

populations et les recettes nationales.

II. Description

Objectif et portée des travaux

Cette activité vise à valoriser la contribution de la gestion durable du teck à la protection de la forêt tropicale dans les pays participants, ainsi qu'à promouvoir la filière et le commerce du teck d'origine légale et durable. Les travaux seront axés sur trois composantes techniques et une composante non technique, comme suit:

- Composante 1: Gestion forestière. Cette composante couvrira: sylviculture, production de semence, planification de la gestion forestière et renforcement des capacités.
- Composante 2: Production forestière. Cette composante couvrira: récolte et transport (exploitation à faible impact, EFI), transformation (favorisant l'innovation et l'efficacité), gestion des résidus et renforcement des capacités.
- Composante 3: Chaîne de valeur et commercialisation. Cette composante couvrira: légalité, traçabilité du bois, certification, Profil environnemental de produit (PEP), accès au marché du teck, certification, et amélioration des statistiques sur la production/le commerce de teck.
- Composante 4: Sensibilisation. Cette composante couvrira: la diffusion des produits de l'activité et des enseignements dégagés, une campagne sur le commerce du teck légal, l'appui à l'organisation de la Conférence mondiale 2018 sur le teck, la production de matériel promotionnel et la liaison avec TEAKNET (un réseau mondial de spécialistes du teck).

Modalités de mise en œuvre

L'agence d'exécution de cette activité sera le Secrétariat de l'OIBT en collaboration avec le pays hôte sélectionné dans les trois régions des pays membres de l'OIBT. Durant son exécution, les acteurs concernés tels que les organisations de la société civile (OSC), le secteur du commerce et de l'industrie, et les communautés seront invités à collaborer, ainsi que des organisations internationales telles que l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) ou le réseau TEAKNET.

III. Produits attendus

- Produit 1: Gestion du teck améliorée à des fins de production accrue dans les pays participants
- Produit 2: Des processus de production et des produits du teck compétitifs sur les marchés locaux et internationaux
- Produit 3: Valeur du teck améliorée et chaînes d'approvisionnement à partir de sources légales et durables
- Produit 4: Sensibilisation accrue à l'importance d'une meilleure gestion du teck

Activités

Produit 1: a) Examiner les régimes de gestion du teck en place dans les forêts naturelles et les plantations dans une sélection de pays; b) Formuler une stratégie de reproduction visant à l'amélioration génétique du teck pour guider et déterminer l'orientation de la plantation du teck et autres activités connexes; c) Améliorer les techniques sylvicoles pour une plantation de teck de haute qualité; d) Créer des pépinières et produire des semences de qualité; et e) Dispenser une formation sur l'amélioration de la gestion du teck.

Produit 2: a) Améliorer la pratique de l'EFI (formations) dans la récolte du teck; b) Promouvoir l'efficacité dans la filière du teck (formations); c) Mener une étude sur l'amélioration de la gestion des résidus dans la filière du teck; d) Mener une étude sur une filière du teck innovante; e) Mener des recherches sur une gestion adaptée à une exploitation, une transformation et une récolte efficaces; et e) Mener des recherches sur le bois de teck de petites dimensions servant à fabriquer des meubles de qualité.

Produit 3: a) Mener une étude sur la valeur économique et les chaînes de valeur des produits du teck naturel et planté; b) Dispenser une formation au renforcement des capacités des collectivités locales dans la chaîne de valeur de leurs produits du teck; c) Mener une étude de marché sur les produits du teck; d) Mener une étude sur la légalité et la traçabilité du bois des produits du teck; e) Développer des statistiques en ligne sur le teck; f) Apporter un appui à l'obtention de la certification de la gestion durable et de la chaîne de contrôle pour les planteurs et entreprises de teck en place.

Produit 4: a) Apporter un appui à l'organisation de la 4^e Conférence mondiale sur le teck (2018, accueillie par le Gouvernement du Ghana); b) Organiser des séminaires régionaux sur le teck; et c) Participer aux manifestations nationales et internationales pertinentes.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT (jusqu'à 5 pays dans chacune des régions tropicales)

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Année 2018 -	\$EU 700 000
Année 2019 -	<u>\$EU1 300 000</u>
Total:	\$EU2 000 000

Par composante:

Composante 1:	\$EU500 000
Composante 2:	\$EU550 000
Composante 3:	\$EU450 000
Composante 4:	\$EU500 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Meilleure gestion du secteur forestier avec accès accru aux financements et investissements
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Recul de l'exploitation forestière illicite
- Contribution accrue du secteur forestier aux économies nationales et/ou locales des pays tropicaux
- Amélioration des moyens d'existence et de la situation de l'emploi chez les populations locales et autochtones
- Les produits des petites et moyennes entreprises et des entreprises de collectivités jouissent d'un meilleur accès aux marchés internationaux
- Augmentation de la diversité et de la quantité de produits valorisés obtenus de forêts en gestion durable
- Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois tropicaux
- Cohérence et compatibilité accrues entre systèmes dispensant des assurances de l'origine légale et pérenne des bois tropicaux
- Contribution accrue des produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles

Indicateurs du PAS

- Intensification de la commercialisation du bois de récoltes d'origine légale vérifiée
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées
- Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux
- Quantité de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable
- Emploi et valorisation dans les transformations secondaires chez les pays membres producteurs
- Diversité et quantité de produits forestiers valorisés
- Revenu des collectivités locales et communautés autochtones
- Nombre de pays participants dispensant des données exactes en temps opportun

RESTAURATION, CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES DE LA MANGROVE

I. Contexte

Les mangroves comptent parmi les écosystèmes les plus productifs au monde, car elles procurent une vaste gamme de biens et services environnementaux. Les forêts de palétuviers sont reconnues comme étant une composante essentielle de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, sachant que le volume de carbone qu'elles stockent est estimé à 1 023 tonnes/ha (Donato *et al.*, 2011), soit jusqu'à cinq fois plus que le carbone qui est absorbé par les forêts tropicales terrestres. Si elles sont gérées en mode durable, les écosystèmes de mangrove peuvent subvenir aux besoins de millions d'habitants des régions côtières, tout en emmagasinant des quantités de carbone significatives au plan mondial.

Reconnaissant l'importance des forêts de mangrove et de leurs écosystèmes, l'OIBT a adopté le Plan de travail pour les mangroves 2002-2006 et plusieurs de ses projets ont été mis en œuvre chez ses pays membres. Les travaux de l'OIBT en matière de mangroves englobent: la publication et la révision de l'Atlas mondial des mangroves; et la création de la Base de données et systèmes d'information mondiaux sur les mangroves (GLOMIS) en collaboration avec la Société internationale des écosystèmes de mangrove (ISME) et autres partenaires.

Au titre du PTB 2016-2017, s'est tenue du 18 au 21 avril 2017 à Bali (Indonésie) la Conférence internationale sur la pérennisation des écosystèmes de la mangrove. Elle était organisée conjointement par l'OIBT, le Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie, et l'ISME, en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), la FAO, le Service forestier américain et AFoCo ainsi que des groupes de la société civile proactifs dans le domaine de la mangrove et le secteur privé indonésien. En publiant leur «Appel de Bali à agir en faveur de la pérennisation des écosystèmes de la mangrove», les participants à la conférence ont invité les décideurs, les responsables de l'aménagement du territoire, les professionnels de terrain et scientifiques œuvrant dans le domaine de la mangrove, ainsi que les organisations internationales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et les collectivités côtières à redoubler d'efforts afin d'assurer que les écosystèmes de la mangrove qui subsistent sur la planète soient conservés, restaurés et protégés, mais aussi gérés et utilisés suivant des modes pérennes.

II. Description

Cette activité a pour but, dans le sillage des préconisations formulées lors de la Conférence internationale sur la pérennisation des écosystèmes de la mangrove (18-21 avril 2017, Bali, Indonésie), de mener une étude thématique de portée mondiale par l'organisation de trois réunions régionales de groupes d'experts afin d'examiner le futur potentiel qu'il y a à gérer les mangroves en mode durable dans l'optique de préserver les écosystèmes et d'améliorer la résilience des populations côtières vulnérables. Plus spécifiquement, les groupes d'experts évoqueront les principaux thèmes suivants qui sont basés sur les résultats de la conférence de Bali:

- GDF: promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove, y compris en clarifiant le régime foncier et les droits d'usage chez les collectivités et en autonomisant les collectivités locales, et plus particulièrement les femmes;
- Restauration: renforcer les stratégies de restauration des mangroves et les pratiques connexes dans le cadre de processus décisionnels reposant sur des données scientifiques;
- Communautés locales: déterminer les aspects économiques des écosystèmes de mangrove permettant d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales;
- Gouvernance: formuler des programmes et actions qui renforcent la bonne gouvernance dans la gestion des écosystèmes de mangrove;
- Gestion des connaissances: apporter un appui à l'obtention et à la diffusion des connaissances sur la gestion des mangroves à l'échelon local et planétaire, en vue de communiquer des informations sur la situation de la mangrove dans le monde et d'examiner les domaines de travaux de recherche ultérieurs sur la mangrove, y compris la révision de l'Atlas mondial des mangroves (2010).

L'activité sera mise en œuvre par l'organisation conjointe de trois réunions régionales de groupes d'experts, en particulier avec l'ISME et l'UICN.

III. Produits attendus

- Un rapport de synthèse sur la situation de la conservation, de la restauration, de la gestion et de l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove à travers le monde;
- Des préconisations relatives aux stratégies et pratiques efficaces de restauration et de gestion; et
- Le renforcement des partenariats entre les pays membres de l'OIBT, les organisations et les partenaires compétents dans l'objectif de partager les connaissances et de renforcer les capacités.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Émoluments des consultants	\$EU 30 000
	Trois ateliers régionaux	\$EU 90 000
	Publication et diffusion	\$EU 20 000
	Total	\$EU140 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Amélioration des moyens d'existence et de la situation de l'emploi chez les populations locales et autochtones
- Augmentation de la capacité des membres à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets par le biais de la GDF

Indicateurs du PAS

- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées
- Revenu des collectivités locales et communautés autochtones
- Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

I. Contexte et description

Au cours des vingt dernières années, l'OIBT et la CITES ont en collaboration mis au point de robustes activités destinées à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions d'essences à bois d'œuvre aux listes de la CITES. Cette collaboration a abouti à un vaste programme de développement des capacités, proposé pour la première fois dans le PTB 2006-2007, qui avait permis de préparer une proposition de subvention destinée à mobiliser des financements pour le programme de renforcement des capacités de nature collaborative entre l'OIBT et la CITES. Cette proposition avait été soumise à l'Union européenne par le biais de la Commission européenne, laquelle avait fourni 3 millions d'euros pour une première phase qui s'est déroulée de 2007 à 2011. Ce financement de grande ampleur émanant de l'UE-CE avait été prorogé pour la période de 2012 à 2016, moyennant une subvention supplémentaire de 5 millions d'euros accordée à l'OIBT, qui devait être assortie d'une contrepartie de 2,5 millions d'euros à lever auprès d'autres bailleurs de fonds. Cette activité a donc été poursuivie dans le cadre des PTB de l'OIBT se rapportant aux périodes 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2017, essentiellement grâce à un financement de l'UE, mais aussi à des contributions additionnelles d'un montant de plus de 3 millions \$EU qu'ont apporté les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le secteur privé ainsi que le Fonds pour le Partenariat de Bali de l'OIBT. L'OIBT a assuré la gestion de ces travaux jusqu'à la fin de 2016 avec l'assistance de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, et les conseils du comité consultatif du programme.

Dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES déployée de 2012 à 2016, la mise en œuvre de plus de 40 activités a ainsi été menée à bonne fin. Les activités spécifiques aux pays qui ont été menées à leur conclusion au Brésil, au Cameroun, en Chine, au Congo, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie en République démocratique du Congo (RDC) et au Pérou étaient axées sur les essences africaines *Pericopsis elata* (afromosia), *Prunus africana* (prunier d'Afrique), ainsi que plusieurs essences *Diospyros* (ébène) de Madagascar; les essences asiatiques *Aquilaria/Gyrinops* spp. (bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (ramin); et les essences d'Amérique latine *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii*. Huit activités ont été financées et achevées au titre du Programme thématique relatif à la transparence du commerce et des marchés (TMT), en accord avec une disposition de la subvention de l'UE-CE requérant que 20 pour cent des fonds de l'UE soient destinés à des activités dont les objectifs relèvent à la fois des Programmes TMT et CITES.

Si l'UE-CE a décidé en 2016 de financer de nouveaux travaux sur les essences inscrites à la CITES par une subvention directe au Secrétariat de la CITES, d'autres donateurs de l'OIBT sont encouragés à reconnaître les avantages comparatifs de l'OIBT dans ce domaine en poursuivant leur appui aux travaux de l'OIBT liés à la CITES dans le cadre de cette activité en cours du PTB. L'activité aidera les pays membres de l'OIBT à appliquer les exigences de la CITES s'appliquant aux essences tropicales à bois d'œuvre inscrites à ses annexes.

II. Produits attendus

Au cours de la période biennale, et selon le cas/la nécessité en concertation avec le Secrétariat de la CITES, cette activité facilitera:

- l'assistance à l'amélioration des inventaires, ou leur conception, se rapportant aux essences tropicales inscrites à la CITES;
- l'assistance à la préparation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les essences inscrites à l'annexe II et la mise en œuvre de dispositifs économiques de traçabilité en vue d'assurer la traçabilité des produits couverts par ces ACNP;
- la conduite d'études sur le commerce des produits issus d'espèces arborées tropicales inscrites à la CITES;
- l'assistance à la préparation de propositions d'inscriptions de nouvelles essences à la CITES; et
- la présence et la participation de l'OIBT aux diverses réunions pertinentes de la CITES et à ses enceintes.

III. Pays visés Pays membres de l'OIBT

IV. Durée et échéance 24 mois

V. Budget	Travaux d'inventaire/ACNP dans les pays producteurs:	\$EU450 000
	Assistance aux propositions d'inscriptions à la CITES:	\$EU100 000
	Présence aux réunions pertinentes	<u>\$EU 50 000</u>

Total:

\$EU600 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois tropicaux
- Commerce et exploitation des essences à bois d'œuvre et des espèces forestières non ligneuses tropicales conformes aux exigences de leur conservation

Indicateurs du PAS

- Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux
- Quantité de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable
- Nombre d'essences de bois marchandes et de produits non ligneux des forêts tropicales inscrit à l'Annexe I de la CITES

SURVEILLANCE INDÉPENDANTE DU MARCHÉ DES BOIS PORTEURS D'UNE AUTORISATION FLEGT

I. Contexte

Le mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) a été créé afin d'accompagner les Accords de partenariat volontaire (APV) bilatéraux conclus entre l'Union européenne (UE) et des pays fournisseurs de bois. Les APV sont un élément crucial du Plan d'action de l'UE relatif à l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) qui définit la politique de l'UE visant à favoriser l'exploitation forestière licite et le commerce des bois légaux autorisés. Une fois conclu, un APV prévoit que les deux parties prenantes s'engagent à mettre au point un Système de vérification de la légalité (SVL) servant à autoriser les bois et leurs produits dérivés qui sont destinés à être exportés vers l'UE, et à prendre des mesures concrètes en ce sens.

Le processus des APV est le pendant du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) qui, adopté en octobre 2010, est en vigueur dans l'ensemble de l'UE depuis mars 2013 et exige des opérateurs qu'ils mettent en place un système de diligence raisonnée afin de minimiser au maximum le risque que des bois ou produits dérivés illégaux ne soient placés sur le marché interne de l'EU. Les autorisations FLEGT, avec les certificats CITES, sont les seules formes de documentation reconnues aux termes du RBUE comme permettant raisonnablement d'assurer l'origine légale de bois sans que les opérateurs soient autrement tenus de faire preuve de diligence raisonnée.

L'UE (par le biais de la Commission européenne, CE) a sélectionné l'OIBT pour mettre en œuvre à partir de 2014 un mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) concernant les bois sous autorisation FLEGT qui sont mis sur le marché de l'UE. Les termes de référence détaillés («descriptif du projet») et le budget ont été établis en liaison avec l'UE-CE et sont disponibles sur demande au Secrétariat. Le mécanisme SIM avait été suspendu au début de 2016 ses opérations en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT, mais a été réactivé au début de 2017 après que les dispositions permettant de relancer son financement aient été prises avec la CE.

II. Description

Le rôle du mécanisme SIM est de permettre aux pays partenaires d'un APV, aux États membres de l'UE et à la CE de mieux comprendre les incitations commerciales motivant l'adhésion à un APV et de surveiller comment le marché de l'UE, et le marché international des bois sous autorisation FLEGT au sens large, évoluent durant le terme d'un APV. Le mécanisme SIM tire aussi parti de la possibilité qu'offre la mise en place d'un SVL d'améliorer la qualité des statistiques sur le commerce du bois et l'efficacité des programmes de développement du marché du bois destinés aux bois légaux sous autorisation FLEGT.

Les objectifs primordiaux du mécanisme SIM sont les suivants:

- Recueillir, analyser, communiquer et diffuser les informations se rapportant à l'acceptation, par le marché de l'UE, des bois sous autorisation FLEGT et les tendances en la matière.
- Mieux cerner et comprendre les retombées des APV sur les prix du bois ainsi que les tendances au niveau du commerce et du marché à l'échelle mondiale, notamment eu égard aux pays partenaires des APV.
- Assurer que les pays partenaires d'un APV et la CE fournissent dans leurs rapports des statistiques et des informations fiables sur le commerce des bois sous autorisation FLEGT et leur acceptation.
- Éclairer les décisions des Comités conjoints de mise en œuvre (JIC) des APV en leur fournissant des informations indépendantes, opportunes et exactes concernant les répercussions sur le marché.
- Contribuer à suivre les incidences du Plan d'action FLEGT et à éclairer sa mise en œuvre.
- Élaborer une stratégie à long terme destinée à pérenniser le mécanisme SIM en concertation avec l'UE et les pays partenaires d'un APV.

III. Produits attendus

- Des rapports annuels en 2018 et 2019, qui dresseront le bilan de la délivrance d'autorisations FLEGT dans les pays partenaires d'un APV, présenteront une synthèse des grandes tendances à l'œuvre sur le marché et leurs implications pour les autorisations FLEGT ainsi qu'un examen systématique de leurs répercussions sur le marché, au regard d'indicateurs acceptés. Ces rapports incluront des annexes par pays, où seront détaillés les développements intervenus dans chacun des pays partenaires d'un APV et de leurs marchés des produits bois. Le mécanisme SIM travaillera également en étroite coopération avec chaque Comité conjoint de mise en œuvre (JIC) en vue d'aider à préparer les aspects relevant du marché figurant dans leur propre Rapport annuel APV-FLEGT qu'ils sont tenus de préparer en application des dispositions des accords. Lorsque pertinent et faisable, le mécanisme SIM conduira

également des études spécifiques sur des questions ou marchés, à la demande des pays partenaires d'un APV et avec l'approbation/l'appui d'un Comité directeur.

- Un site web du mécanisme SIM sera créé et lancé au début de 2018 aux fins de diffuser et de visualiser en temps réel des données sur le commerce des bois porteurs d'une autorisation FLEGT et les répercussions qui en découlent sur les marchés au fur et à mesure que ces données seront disponibles. Il servira également de plateforme de recueil en ligne des données d'étude de marché. À partir du dernier trimestre de 2017, le mécanisme SIM publiera régulièrement un bulletin électronique trimestriel qui sera diffusé sur le site web et par courriel. Ce bulletin jouera un double rôle: donner un compte rendu régulier des activités du mécanisme SIM et analyser les dernières tendances du commerce des produits bois porteurs d'une autorisation FLEGT au cours du trimestre passé.
- Le mécanisme SIM contribuera régulièrement des articles/informations aux *Rapports de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux* (TTMR), qui paraît toutes les deux semaines afin d'améliorer la transparence sur les marchés internationaux des bois tropicaux, et à *Actualités des Forêts Tropicales*, le bulletin trimestriel de l'Organisation publié en anglais, espagnol et français.

IV. Pays visés

Mondial (accent étant mis sur le marché de l'UE et les pays partenaires d'un APV)

V. Durée et échéance

Total de 48 mois qui sera prorogé jusqu'en 2020 (24 mois pour la période 2018-2019)

VI. Budget

4 000 000 EUR (environ 5 000 000 \$EU; voir le document «descriptif du projet» pour le budget détaillé)

Résultats attendus par rapport au PAS

- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles

Indicateurs du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de membres de l'OIBT et autres parties prenantes dispensant des données exactes en temps opportun

EFFECTUER LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

ATELIERS SUR LES CRITÈRES ET INDICATEURS

I. Contexte

Au titre des Décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, 31 pays producteurs membres de l'OIBT ont bénéficié d'une série d'ateliers nationaux de formation des acteurs de la filière forêt-bois à l'utilisation des Critères et Indicateurs OIBT (C&I) de la GDF en vue d'assurer la surveillance et l'évaluation de la gestion forestière et d'en rendre compte. Les ateliers les plus récents ont eu lieu à Kinshasa en République démocratique du Congo en juillet 2010 et à Paramaribo au Suriname en août 2011, ainsi qu'à Cotonou au Bénin en mars 2014. Cette activité permettra la tenue d'ateliers supplémentaires au cours de 2018-2019 afin de diffuser la version révisée des C&I de l'OIBT qui a été approuvée en 2015, en privilégiant les nouveaux pays membres tels que le Mozambique et le Viet Nam.

II. Description

L'activité permettra la tenue de deux ou trois ateliers nationaux supplémentaires de formation à l'emploi des C&I, qui seront principalement destinés aux pays n'ayant pas déjà bénéficié de cette formation, dont certains pays devenus membres de l'OIBT pour la première fois lors de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le programme de ces ateliers évoluera pour faire en sorte que leurs participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et des rapports (SER) sur les forêts, notamment par l'emploi des C&I révisés.

III. Produits attendus

- Au moins 60 intervenants de pays producteurs membres de l'OIBT familiarisés avec les C&I de l'OIBT; et
- Un plus grand nombre de pays en mesure de rendre compte efficacement des forêts et de leur gestion en utilisant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT.

IV. Pays visés Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois (lancement à partir de la mise à disposition du financement)

VI. Budget	4 ateliers @ \$37 500 chacun	<u>\$EU150 000</u>
	Total:	<u>\$EU150 000</u>

Résultat attendu par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites

Indicateurs du PAS

- Indicateurs de la GDF de l'OIBT
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées

**EFFECTUER LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS
DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS****ADAPTER LES CRITÈRES ET INDICATEURS (C&I) 2016 DE L'OIBT SUR LA GDF
DANS UN CONTEXTE AFRICAIN****I. Contexte**

Cette activité du PTB consistera à réviser et à actualiser les Principes, critères et indicateurs (PC&I) OAB-OIBT de la gestion durable des forêts naturelles africaines, en accord avec la première préconisation formulée dans le cadre du second Atelier régional sur les Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la gestion durable des forêts qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) en mai 2017. L'objectif est d'assurer la cohérence entre les PC&I de l'OAB-OIBT révisés et actualisés, les Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la GDF et la grille 2016 des critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT. Il s'agit d'une opportunité de prendre en compte les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui sont pertinents, ainsi que les initiatives internationales concernées [l'Accord de Paris sur le climat de 2015, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNSPF) 2017-2030, l'Objectif d'Aïchi 2020 en lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), etc.]

La révision des PC&I de l'OAB-OIBT est une question urgente sachant que la grille de PC&I actuelle a déjà été avalisée par plusieurs pays africains membres de l'OIBT dans le cadre de leur politique forestière nationale. Il sert également de document d'orientation de référence qui contribue à appliquer les Accords de partenariat volontaire (APV), que prévoit le cadre du Plan d'action relatif à l'application des lois forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), qui sont négociés par un certain nombre de pays membres africains avec l'Union européenne. Les PC&I révisés prendront également en compte la cessation d'activité effective de l'OAB après la publication des PC&I OAB-OIBT et reconnaîtront les nouveaux organismes régionaux importants tels que la COMIFAC. Les PC&I révisés constitueront un outil qui contribuera à renforcer la coopération et la collaboration sur les questions liées à la GDF entre l'OIBT et ses pays membres africains, car elle avait été promue par l'exécution du projet régional de l'OIBT PD 124/01 (M) déployé en plusieurs phases.

II. Description

Cette activité du PTB prévoit d'adapter la grille 2016 des critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la GDF au contexte africain en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre l'OIBT et les pays membres africains en matière de C&I, dans l'objectif de faire en sorte que la GDF contribue à l'avancement des Objectifs de développement durable (ODD) et des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (OEF). En coopération avec les partenaires internationaux concernés, la mise en œuvre de cette activité du PTB peut être décrite comme suit:

2.1 Un consultant international sera sélectionné en vue de mener les travaux nécessaires pour réviser et actualiser les PC&I de l'OAB-OIBT. Sa mission spécifique consistera à:

- Développer, en concertation avec le Secrétariat de l'OIBT, le contenu détaillé de la nouvelle grille qui sera intitulée «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines»;
- Organiser, en collaboration avec le consultant régional, l'atelier régional de validation technique des «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines»;
- Donner une présentation devant le CIBT sur les résultats de ses travaux d'expertise-conseil.

2.2 Un consultant régional sera sélectionné afin de seconder le consultant international dans l'organisation de l'atelier régional de validation. Sa mission spécifique consistera principalement à:

- Seconder le consultant international dans l'organisation et les arrangements nécessaires à l'atelier régional de validation;
- Préparer le rapport sur l'atelier régional de validation devant être soumis au Secrétariat de l'OIBT.

2.3 Organisation d'un atelier régional de validation des «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines»:

- Tenue d'un atelier régional en vue de faire valider, par des experts de pays africains membres de l'OIBT sous la supervision d'un consultant international et d'un consultant régional, le projet de PC&I de l'OAB-OIBT révisés et actualisés;

- Lieu: l'atelier régional sera organisé dans un pays membre africain de l'OIBT sélectionné avec la participation d'un maximum de 40 personnes, dont les points de contact de l'OIBT dans ses pays membres ainsi que les représentants des acteurs forestiers et des partenaires de l'OIBT pertinents.

2.4 Rédaction, traduction, publication et diffusion des «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines»:

- Après leur approbation lors d'une session du CIBT, l'Unité de communication et sensibilisation de l'OIBT sera chargée de cette tâche importante en lien avec le mandat de l'OIBT concernant le partage d'informations.

III. Produits attendus

- Les «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines» sont validés au plan technique par des experts de pays membres de l'OIBT en Afrique et dûment adoptés par le CIBT;
- Les «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines» sont préparés pour diffusion par le Secrétariat de l'OIBT.

IV. Pays visés

- Les pays membres de l'OIBT en Afrique, en vue de la diffusion et de l'application de la nouvelle grille de «Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales africaines»;
- Les organismes partenaires de l'OIBT qui travaillent à favoriser la gestion durable des forêts (GDF) et la gouvernance des forêts en Afrique par le biais de voies de coopération bilatérales et multilatérales (dont la COMIFAC).

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Consultant international:	\$EU 30 000
	Consultant régional:	\$EU 20 000
	Atelier régional (pour validation):	\$EU 50 000
	Traduction, conception, rédaction, publication et diffusion:	<u>\$EU 40 000</u>
	Total:	<u>\$EU140 000</u>

Résultats attendus par rapport au PAS

- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Augmenter la superficie en GDF et l'emploi des Directives et C&I de l'OIBT

Indicateurs du PAS

- Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF
- Intensification de la commercialisation du bois de récoltes d'origine légale vérifiée
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Indicateurs de la GDF de l'OIBT

ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE STATISTIQUES

I. Contexte

Les statistiques sur le secteur forestier que communiquent les pays producteurs de l'OIBT sont d'un niveau et d'une qualité variables, et nombreux sont ceux qui ne sont pas en mesure de remplir les exigences qui leur incombent en matière d'établissement de rapports aux échelons national et international. Bien que l'OIBT ait organisé un certain nombre d'ateliers régionaux de formation aux statistiques, une assistance est également nécessaire au niveau national car, dans la mesure où les problèmes et solutions spécifiques à un pays divergeront, une démarche plus efficace consiste à moduler les besoins en formation en fonction de ceux-ci. L'OIBT travaillera en liaison avec la FAO et d'autres partenaires pour déployer ces ateliers, en tirant parti des liens de collaboration qui ont été noués dans le cadre d'activités antérieures du PTB dans ce domaine.

II. Description

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui à un maximum de quatre ateliers régionaux de formation ou autres activités sur demande, afin de permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences en matière de communication de statistiques sur le secteur forestier. Afin d'optimiser le nombre de participants par atelier, l'OIBT et la FAO ont organisé des ateliers régionaux réunissant 30 à 40 participants issus de 15 à 20 pays, et incluant également une visite de terrain de 3 à 4 jours. Les deux organisations coordonnent ces ateliers régionaux par rotation dans les trois régions de production (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine).

Bien que les objectifs des ateliers de niveau national soient modulés en fonction des besoins spécifiques à un pays, ils consistent de manière générale à:

- Mettre en place et renforcer un réseau de correspondants chargés des statistiques sur les produits forestiers;
- Examiner et évaluer la situation actuelle des statistiques sur les produits forestiers des pays aux niveaux régional et national, en recensant les principales insuffisances et contraintes des systèmes en vigueur;
- Améliorer le cadre des processus nationaux ultérieurs liés aux statistiques, y compris les méthodologies utilisées pour établir et communiquer les statistiques et les exigences en ressources;
- Dispenser une formation aux définitions internationales normalisées qui serviront de base pour renseigner le Questionnaire commun sur le secteur forestier; et
- Promouvoir une culture de l'information.

III. Produits attendus

- Les informations sur la situation des statistiques nationales actuelles sur le secteur forestier et leurs contraintes sont discutées;
- Les différents acteurs du réseau qui constitue la chaîne de valeur, dont les secteurs public et privé, sont reliés pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits bois. Un accord est trouvé sur la coopération durable entre les divers organismes en matière de statistiques sur le secteur forestier;
- Une feuille de route visant à renforcer le système national et international d'établissement des rapports statistiques est élaborée;
- Les exigences internationales en matière d'établissement de rapports et celles relatives au Questionnaire commun de l'OIBT sur le secteur forestier sont assimilées; et
- Partager des préoccupations communes et leurs possibilités de solutions entre les participants de divers pays.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU100 000

Le but de cette activité est d'être en mesure d'organiser jusqu'à 4 ateliers régionaux dont les coûts soient

partagés de manière égale entre la FAO et l'OIBT. Le coût estimatif d'un (1) atelier est de 50 000 \$EU au total (soit 25 000 \$EU pour l'OIBT et 25 000 \$EU pour la FAO).

Le coût prévisionnel d'un (1) atelier régional invitant 20 participants pour une durée de 3 jours se ventile comme suit:

Billets d'avion des participants	\$EU15 000
Hébergement et per diem des participants	\$EU15 000
Salles de réunions, logistique, salle de conférence, impression de documents	\$EU10 000
Divers/visite de terrain	\$EU10 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateur du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement

Activité n° 10(a)

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

MISE EN APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT POUR L'INSTAURATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

I. Contexte

L'OIBT est résolue à prendre en compte la problématique hommes-femmes et à valoriser les résultats en matière d'égalité des sexes dans ses travaux d'orientation et de projets. Les Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW) institutionnalisent cet engagement. Les Lignes directrices de l'OIBT servent de cadre pour intégrer et systématiquement prendre en compte la dimension sexospécifique dans les politiques, plans, programmes, projets et activités de l'OIBT ainsi qu'au niveau de son fonctionnement interne, et ont pour objet d'améliorer l'impact et l'efficacité des opérations de l'Organisation dans tous les domaines et à tous les niveaux.

II. Description

Aux fins de mettre en œuvre les lignes directrices pour l'instauration de l'égalité entre les sexes, plusieurs possibilités d'actions sont proposées dans le rapport du consultant présenté lors de la 53^e session du CIBT. Si certaines d'entre elles peuvent être initiées ou menées au moyen des ressources existantes, les actions suivantes qui sont proposées dans le cadre du PTB 2018-2019 nécessitent des contributions volontaires de la part des membres pour être mises en œuvre.

- Compléter les principes directeurs contenus dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (édition de 2009) par un nouvel appendice D consacré à la manière de procéder à une analyse sexospécifique.
- Actualiser les manuels de l'OIBT sur les projets afin d'y faire figurer des principes directeurs sur la gestion sexospécifique axée sur les résultats (acquis, impacts, etc.), y compris des indicateurs sexospécifiques et des données ventilées par sexe.
- Inclure un module de formation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les ateliers de formation de l'OIBT à la préparation des propositions de projets afin d'assurer que les agences d'exécution et les coordinateurs de projet disposent des compétences nécessaires pour intégrer les questions sexospécifiques dans la planification, la conception, le suivi et l'évaluation d'un projet.
- Dispenser une formation à l'ensemble du personnel de l'OIBT afin de relayer l'importance des GEEW et d'inculquer la manière d'intégrer les questions sexospécifiques dans leurs travaux.
- Participer aux réunions/initiatives destinées à mettre en place un réseau d'experts des questions sexospécifiques dans le secteur forestier issus des organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), du Fonds vert pour le climat (GCF), d'ONU-Femmes, du GPC et autres organisations concernées du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et du Groupe consultatif sur le commerce (TAG).
- Mener une étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière forêt-bois, y compris la transformation et le commerce.

III. Produits attendus

Une amélioration de l'intégration effective des dimensions sexospécifiques dans tous les aspects des travaux d'orientation et de projets.

Le renforcement des capacités de l'OIBT et de ses membres s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur des forêts tropicales.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Examen et actualisation des manuels de l'OIBT	\$EU 50 000
	Développement et déploiement d'un module de formation sur la dimension sexospécifique destiné aux ateliers de préparation des propositions de projets	\$EU 40 000
	Participation aux réunions et réseautage	\$EU 40 000
	Formation du personnel de l'OIBT	\$EU 25 000
	Étude sur les rôles sexospécifiques dans la filière forestière	\$EU 30 000
	Total:	\$EU185 000

Résultat attendu par rapport au PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international

Indicateurs du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays

Activité N° 10(b)

ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT ET MISE EN APPLICATION CHEZ LES MEMBRES

ACTUALISER LES LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT SUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS

I. Contexte

Le but de cette activité du PTB consiste à apporter un appui aux pays membres de l'OIBT par le biais des organismes/organisations régionaux et sous-régionaux idoines (principalement l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) pour l'Amérique latine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en Asie, la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) en Afrique australe, etc.), concernant le processus de restauration des forêts et paysages, ce en ligne avec les *Directives OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, et aussi en conformité avec les initiatives internationales pertinentes (l'Accord de Paris sur le climat de 2015, Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030, l'Appel mondial du Défi de Bonn, l'Initiative 20x20 ciblée du WRI, etc.). Les partenaires internationaux envisagés pourraient être, entre autres, les suivants: le Défi de Bonn, de par son appel mondial à restaurer 150 millions d'ha d'ici à 2020; la TICAD-VI à travers l'Axe 3/3.1 de son Plan de mise en œuvre de Nairobi approuvé en août 2016; la Banque africaine de développement à travers ses initiatives (Fonds pour les changements climatiques en Afrique, Programme d'appui au financement carbone en Afrique, Centre africain des ressources naturelles, Fonds d'investissement climatique); Institut des ressources mondiales (WRI) par le biais de son Initiative 20x20 ciblée.

II. Description

Cette activité du PTB fait suite aux recommandations du rapport technique de l'OIBT préparé par le WRI au titre de l'exécution de l'activité PP-A/49-288 inscrite au PTB 2013-2014, en vue de prendre en compte certains des aspects importants de la restauration des paysages forestiers qui contribuent à réaliser les objectifs climatiques pertinents qui sont liés aux forêts, ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (OEF) pertinents qu'ont fixé les Nations Unies.

Prenant en considération le fait que des développements majeurs soient intervenus sur le plan des initiatives internationales relevant des forêts, tels que l'Objectif de développement durable 15 des Nations Unies (ODD-15) qui promeut l'arrêt de la déforestation dans le monde, ou encore l'Accord de Paris sur le climat qui place les efforts destinés à lutter contre la déforestation et à favoriser la foresterie durable au cœur du cadre de mesures mondiales d'atténuation des émissions de carbone, cette activité du PTB sera mise en œuvre comme suit:

- La première année (2018) sera consacrée à la révision et à l'actualisation de la version actuelle des Directives de l'OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, dans le cadre d'un processus de consultation avec les acteurs concernés, tout en veillant à prendre en compte les récentes questions et priorités mondiales en matière d'environnement (objectifs en matière de changement climatique relevant des forêts de l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts promus par le Forum des Nations Unies sur les forêts, etc.); et
- La deuxième année (2019) sera consacrée à la traduction, la conception, la rédaction, la publication et la diffusion du document révisé et actualisé après son adoption par le CIBT.

III. Expected Outcomes

- Une version révisée et actualisée des lignes directrices de l'OIBT sur la restauration des paysages forestiers, en lien avec les préconisations des experts de l'Institut des ressources mondiales (WRI), est mise à disposition et dûment adoptée par le CIBT;
- La version révisée et actualisée des lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers est adoptée, mise à disposition et publiée en vue d'être diffusée dans les pays membres de l'OIBT.

IV. Pays visés

- Les pays producteurs membres de l'OIBT concernant la diffusion et l'application de la version révisée et actualisée des lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers; et
- Les organismes/organisations régionaux et sous-régionaux par le truchement desquels la version révisée et actualisée des lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers sera internalisée dans les politiques forestières des pays.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Consultant international:	\$EU 50 000
	Consultant régional:	\$EU 40 000
	Traduction, conception, rédaction, publication et diffusion:	<u>\$EU 50 000</u>
	Total:	<u>\$EU140 000</u>

Résultats attendus par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Augmenter la capacité des membres à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets par le biais de la GDF

Indicateurs du PAS

- Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF
- Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
- Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés

FORMULATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE L'OIBT**I. Contexte**

L'article 24(3) de l'AIBT stipule que le Conseil élabore périodiquement un plan d'action qui inspire les activités de politique générale et définit les priorités et les programmes thématiques évoqués au paragraphe 4 de l'article 20 de l'Accord. Les priorités définies dans le plan d'action figurent dans les programmes de travail approuvés par le Conseil. Les activités de politique générale comprennent la conception et l'élaboration de directives, de manuels, d'études, de rapports, d'outils de communication et de vulgarisation de base, ainsi que des activités analogues définies dans le plan d'action de l'Organisation. Le Plan d'action stratégique 2013-2018 qui est en vigueur expirera à la fin de 2018 et il conviendrait donc qu'un nouveau Plan d'action stratégique (PAS) soit formulé en application de l'AIBT de 2006 et approuvé par le Conseil.

II. Description

Le nouveau PAS mettra en exergue les aspects cruciaux de la portée de l'AIBT de 2006, à savoir la contribution élargie au développement durable; l'inclusion de produits forestiers autres que le bois; la prise en compte des services environnementaux; les questions de l'exploitation forestière illicite et de la gouvernance; et la nécessité grandissante de renforcer les capacités, celles des petits usagers de la forêt et des populations locales en particulier, et leur développement économique. Il s'agira du second PAS mis en œuvre dans le cadre de l'AIBT de 2006 et il régira les opérations de l'Organisation dans l'optique de réaliser les objectifs définis dans l'AIBT de 2006 pour la période 2020-2025. S'inspirant du PAS pour 2013-2018, le nouveau PAS prendra également en compte, selon le cas, les développements pertinents intervenus au sein du cadre stratégique international des politiques internationales au sens large au sein duquel fonctionne l'OIBT, y compris le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 (UNSPF), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et/ou des instruments et processus internationaux autres liés aux forêts. Dans le nouveau projet de PAS sera également examiné l'analyse et les idées exposées dans la déclaration du Directeur exécutif devant le CIBT à sa 53^e session ainsi que les résultats de la 54^e session du CIBT, le cas échéant.

Les principales tâches prévues dans le cadre de cette activité sont les suivantes:

- Le Secrétariat prépare un projet de Plan d'action stratégique (PAS) et le soumet à un Groupe de travail pour recueillir ses commentaires et apports
- La tenue d'une réunion d'un Groupe de travail composé de trois représentants des pays producteurs et de trois représentants des pays consommateurs, ainsi que de représentants du Groupe consultatif sur le commerce et du Groupe consultatif de la société civile, en vue d'examiner le projet de PAS en 2019
- Le consultant révisé le PAS sur la base des commentaires du Groupe de travail
- Le projet de PAS révisé est communiqué aux membres cinq mois avant la tenue du Conseil à venir pour recueillir leurs commentaires dans le cadre d'un processus virtuel
- Le consultant, sur la base des commentaires des membres recueillis dans le cadre du processus virtuel, perfectionne le projet de PAS en vue de son examen par le Conseil
- Le projet de PAS est négocié et parachevé lors de la 55^e session du CIBT

III. Produits attendus

Un Plan d'action stratégique de l'OIBT régissant les opérations de l'Organisation au cours de la période 2020-2025.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 2019

VI. Budget \$EU200 000

Résultat attendu par rapport au PAS

- Transverse. Le nouveau PAS définira les Résultats attendus du PAS pour la période 2020-2025

Indicateur du PAS

- Transverse. Le nouveau PAS définira les Indicateurs du PAS pour la période 2020-2025

PRÉVENTION ET MAÎTRISE DES INCENDIES DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE

I. Contexte

Les travaux de projet de l'OIBT liés aux incendies de forêt ont été favorisés en ligne avec les Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) publiées en 1997 afin de promouvoir des stratégies de prévention et de lutte contre les feux de forêt auprès des aménagistes forestiers, planificateurs et collectivités locales en charge dans les pays tropicaux. Compte tenu de l'engagement de l'OIBT, qui est l'un des principaux membres du Groupe consultatif mondial de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC), ainsi que du Réseau mondial sur les feux de forêt qui (Réseau GWFN) et du Centre Mondial de surveillance des incendies (CMSI) qui en dépendent, les organisations et les agences coopérantes ont demandé à l'OIBT de jouer un rôle plus actif dans l'organisation des réunions des réseaux régionaux précités qui sont axés sur les feux de forêt en milieu tropical ainsi que dans la préparation de la Conférence internationale sur les incendies de forêt. L'OIBT a organisé une manifestation parallèle et a prêté son concours à la participation de 18 personnes de pays membres producteurs, qui mettent en œuvre des projets de l'OIBT se rapportant aux feux, à la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui s'est tenue en octobre 2015 à Pyeongchang (République de Corée), au cours de laquelle la communauté internationale a été appelée à examiner l'application systématique des principes de la gestion intégrée du feu (GIF) en vue de maintenir et d'accroître les stocks de carbone, et de réduire les émissions injustifiées de polluants.

II. Description

L'objectif de cette activité est d'apporter une aide à la participation de l'OIBT et de membres aux réunions nationales/régionales sur les incendies de forêt et à la 7^e Conférence internationale sur les incendies de forêt (IWFC) qui se tiendra en mai 2019 à Campo Grande dans l'État de Mato Grosso do Sul au Brésil, ce en collaboration avec la FAO, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC), le Centre Mondial de surveillance des incendies (CMSI), le Service forestier américain (USFS) et autres partenaires. Le thème de la 7^e IWFC est lié à la gestion intégrée du feu dans le contexte de la réalisation des ODD et objectifs en matière de climat. L'un de ses objectifs est de relever les défis du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (SFDRR). La 7^e IWFC sera organisée par le Ministère brésilien de l'environnement, par l'intermédiaire de l'IBAMA. Cette activité facilitera l'organisation d'une manifestation collatérale sur la prévention des incendies de forêt et la participation de 15 personnes, sélectionnées dans des pays membres producteurs, à la 7^e Conférence internationale sur les incendies de forêt, en vue d'améliorer leur capacité en matière de gestion intégrée des feux de forêt.

III. Produits attendus

- Partenariats avec la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et le Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) qui en dépendent, afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre réussie des politiques, stratégies et d'autres initiatives sur les feux de forêt dans les régions tropicales;
- Amélioration de la capacité des participants sélectionnés à traiter la gestion intégrée des feux de forêt par leur participation à la 7^e Conférence internationale sur les incendies de forêt; et
- Mise en place et diffusion d'un soutien stratégique et d'informations techniques pertinentes, de préconisations et d'outils pratiques tels que les principes de la gestion intégrée du feu (GIF), aux organismes publics, aménagistes forestiers, collectivités locales et organisations d'encadrement.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Réseau national/régional sur les incendies de forêt	\$EU 40 000
	Participation à la 7 ^e conférence	
	sur les incendies de forêt	<u>\$EU 60 000</u>
	Total	\$EU100 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières

- Augmenter la capacité des membres à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets par le biais de la GDF

Indicateur du PAS

- Superficies forestières en GDF
- Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
- Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF

CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'ARRÊT DE LA DÉFORESTATION ET L'EXTENSION DES SUPERFICIES FORESTIÈRES

I. Contexte

En 2015, les pays ont pris un engagement aussi résolu qu'ambitieux en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). La Cible 15.2 de l'ODD 15 se rapportant à «La vie terrestre» appelle notamment à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020. En outre, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 (UNSPF), adopté en 2017 par l'Assemblée générale de l'ONU, appelle à enrayer la déperdition du couvert forestier et à accroître la superficie de forêts de 3 pour cent dans le monde d'ici à 2030 (Objectif d'ensemble relatif aux forêts 1, Cible 1.1).

Reconnaissant l'importance de l'action internationale collective s'agissant de mettre un terme à la déforestation, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) a appuyé l'organisation d'une conférence internationale, à la suite de quoi la FAO a pris l'initiative d'organiser, du 20 au 22 février 2018 à Rome (Italie), une Conférence internationale dont le thème est: Agir au niveau intersectoriel pour l'arrêt de la déforestation et l'extension des superficies forestières: De l'aspiration à l'action. Le principal objectif de cette conférence est de formuler des préconisations, par le biais du FNUF-13, au Forum politique de haut niveau (HLPF) sur le développement durable, concernant des actions à mener au niveau mondial et par les pays en vue d'atteindre les cibles des ODD et des OEF consistant à mettre un terme à la déforestation et à accroître le couvert forestier.

II. Description

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui à la participation de l'OIBT et de membres à la Conférence internationale «Agir au niveau intersectoriel pour l'arrêt de la déforestation et l'extension des superficies forestières: De l'aspiration à l'action», qui se tiendra du 20 au 22 février 2018 à Rome (Italie). Elle facilitera la participation de deux membres du Secrétariat de l'OIBT et d'une dizaine d'experts sélectionnés au sein des pays membres producteurs, qui contribueront aux discussions visant à accroître le rôle de forêts productives s'agissant de mettre un terme à la déforestation et d'accroître les superficies forestières, entre autres, et de déterminer des moyens d'y parvenir, dont des mesures d'orientation et des mesures clés de la part des pays et de la communauté internationale.

III. Produits attendus

- Les partenariats avec les membres du PCF servant à évaluer et à favoriser la réalisation de la cible 15.2 de l'ODD 15 relatif à la vie terrestre sont valorisés; et
- Les connaissances et l'expérience de l'OIBT en matière d'action internationale collective visant à mettre un terme à la déforestation et à accroître le couvert forestier qui seront portées à l'attention du HLPF 2018 dans le cadre du FNUF-13 sont valorisées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 3 mois

VI. Budget	Participation du Secrétariat de l'OIBT	\$EU 15 000
	Participation d'acteurs de l'OIBT	<u>\$EU 35 000</u>
	Total	\$EU 50 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Augmenter la capacité des membres à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses effets par le biais de la GDF

Indicateurs du PAS

- Superficies forestières en GDF
- Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets
- Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF

Activité n° 14

COOPÉRATION ET CONCERTATION AVEC LE PCF, LE FNUF ET AUTRES ENTITÉS**I. Contexte**

En qualité de membre fondateur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), l'OIBT a noué, entretenu et renforcé des liens de collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) depuis sa création en 2000. Suite à la dixième session du FNUF, qui s'est tenue en avril 2013, l'OIBT et d'autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à contribuer des apports au suivi des résultats de la session, qui ont porté sur des travaux et des préparations intersessions dans la perspective d'organiser la onzième session du FNUF à New York en 2015.

II. Description

Cette activité a pour objectif de favoriser et d'intégrer le rôle de forêts productives et le commerce associé au sein des principaux processus mondiaux (FNUF, PCF, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Convention sur la diversité biologique (CDB), ONU-Environnement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR) et autres initiatives) en vue de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et les Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (OEF) visant à une croissance verte et inclusive, de garantir les besoins en moyens de subsistance et de protéger les bonnes valeurs publiques aux niveaux national et mondial. L'OIBT veut faire œuvre de sensibilisation sur la question de savoir pourquoi il est nécessaire d'investir dans les ressources des forêts et les paysages forestiers en vue de parer à l'offre déficitaire en bois et produits non ligneux qui apparaît à l'échelle mondiale et valoriser leur rôle pour passer à une économie de type circulaire. L'OIBT aidera à mieux faire saisir que la gestion durable des forêts et les chaînes d'approvisionnement légales et durables seront porteuses de multiples avantages au profit des populations, de l'environnement et du climat. Dans le cadre de cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière constructive aux travaux du FNUF et du CPF ainsi qu'à d'autres initiatives mondiales, en y contribuant des apports pertinents, en participant de manière proactive à ces enceintes internationales et en participant aux coûts des activités conjointes.

III. Produits attendus

- Représentation de l'OIBT au FNUF valorisée;
- Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF, ainsi que d'autres initiatives pertinentes maintenues et renforcées;
- Les actions de sensibilisation, de communication et d'interaction de l'OIBT aux niveaux international et régional élargies;
- La perspective et l'importance du rôle de forêts tropicales productives en gestion durable et des chaînes d'approvisionnement associées dans les travaux et activités du FNUF et du PCF sont adéquatement présentées et amplifiées;
- L'expérience et la connaissance qu'a l'OIBT des problématiques et développements d'actualité en matière de forêt sont valorisées; et
- L'efficacité et l'efficacité des travaux de l'OIBT sont valorisées et synergistes dans le cadre de la coopération et de la collaboration.

IV. Pays visés Enceintes et initiatives mondiales liées aux forêts

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Déplacements du personnel de l'OIBT:	\$EU 60 000
	Déplacements à partir des pays producteurs:	\$EU 40 000
	Activités conjointes:	\$EU 40 000
	Matériel/impression:	<u>\$EU 10 000</u>
	Total	\$EU 150 000

Résultats attendus par rapport au PAS

- Meilleure compréhension de ce que constituent une forêt productive et une chaîne d'approvisionnement durable, augmentation de la croissance verte et inclusive ainsi que des avantages en matière de moyens de subsistance et augmentation des biens publics nationaux et mondiaux nationaux, ce qui est reflété dans les annonces et déclarations
- Reconnaissance du rôle de l'OIBT en tant que chef de file des discussions

- Augmentation des investissements dans les forêts productives et les paysages ainsi que dans les chaînes d'approvisionnement légales et durables

Indicateurs du PAS

- Décisions et déclarations dans les enceintes internationales (nombre)
- Augmentation des investissements financiers (\$)
- Augmentation du volume commercialisé de bois/produits forestiers non ligneux d'origine légale et durable (m³)

COLLABORATION EN MATIÈRE DE CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GDF

I. Contexte

En application des Décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux C&I (par ex., Processus de Montréal, Processus paneuropéen, Évaluation des ressources forestières de la FAO, etc.) afin de sensibiliser au rôle que joue les C&I dans la gestion durable des forêts et à l'emploi de cet important outil pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de poursuivre la collaboration actuelle avec les autres processus d'établissement de rapports sur les forêts.

II. Description

Cette activité facilitera également la participation active de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER relatif aux forêts, y compris le Groupe de travail du PCF sur la simplification des rapports sur les forêts, les discussions portant sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre les rapports *GDF Tropiques* de l'OIBT et *Évaluation des ressources forestières* de la FAO (y compris dans le cadre du processus relatif au Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières), ainsi que diverses réunions et initiatives pertinentes des autres processus internationaux relatifs aux C&I.

III. Produits attendus

- Nombre accru de pays en mesure d'établir des rapports sur les forêts/la gestion des forêts sur la base du modèle de rapport de l'OIBT sur les C&I; et
- Les préoccupations et priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales relevant du SER relatif aux forêts.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation aux réunions/initiatives pertinentes:	<u>\$EU50 000</u>
	Total:	<u>\$EU50 000</u>

Résultat attendu au regard du PAS

- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites

Indicateurs du PAS

- Indicateurs de la GDF de l'OIBT
- Superficies forestières sous plans de gestion
- Superficies forestières en GDF
- Superficies forestières certifiées

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'OIBT

I. Contexte

Pour être efficaces, les efforts de sensibilisation et de communication doivent être cohérents et obéir à un but commun. L'OIBT n'a jamais disposé d'une stratégie officielle de communication et, bien que les travaux de politique générale de l'OIBT à l'échelon mondial soient correctement coordonnés, elle tend à être circonstancielle en ce qui concerne les programmes et projets. Il est par ailleurs nécessaire d'intégrer les efforts de communication aux plateformes numériques de type sites web, réseaux sociaux et applications, ce qui demande une solide coordination.

II. Description

Mettre au point une stratégie officielle de communication de long terme en vue d'optimiser l'emploi des connaissances de l'OIBT, de ses ressources en communication et de ses capacités de sensibilisation pour l'aider à remplir sa mission; accroître la visibilité des travaux de l'OIBT auprès de ses membres; et faciliter et accélérer des levées de fonds modulées en fonction des groupes ciblés.

III. Produits attendus

Une stratégie de long terme qui fixe les objectifs et le programme de l'Organisation en matière de sensibilisation, et détermine les actions, outils, démarches, acteurs et ressources nécessaires pour la mettre en œuvre.

IV. Pays visés Ensemble des membres

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Émoluments des Consultants	\$EU40 000
	Traduction	\$EU 7 500
	Impression	\$EU 5 000
	Formation	\$EU10 000
	Logiciels, matériel et équipement	\$EU 7 500
	Total	\$EU70 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateurs du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le corrélat du site de l'OIBT

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES (AFT)**I. Contexte**

Le bulletin d'information *Actualités des Forêts Tropicales (AFT)* est publié depuis 1990 dans le but de promouvoir la conservation et le développement durable des forêts tropicales. Il est aujourd'hui diffusé à quelque 15 000 abonnés dans plus de 160 pays en anglais, espagnol et français. *AFT* est également disponible en ligne sur le site web de l'OIBT et, depuis 2016, sur l'application mobile TFU.

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution (ainsi qu'indiqué ci-dessus) d'un maximum de quatre numéros d'*AFT* par an dans les trois langues de travail de l'OIBT.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros d'*AFT* dans les trois langues de travail de l'OIBT, dans la version imprimée et en version électronique, durant la période biennale.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Impression et distribution	\$EU320 000
	Mise en page et conception	\$EU 54 000
	Traduction	\$EU100 000
	Émoluments des consultants	\$EU 40 000
	Divers	<u>\$EU 6 000</u>
	Total	\$EU520 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateurs du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le corrélat du site de l'OIBT

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION (SITE WEB, RAPPORTS, RELATIONS PUBLIQUES, ETC.)

I. Contexte

Les projets et activités de l'OIBT génèrent sur le terrain une grande diversité de produits et impacts qui doivent être efficacement et extensivement diffusés, de manière à sensibiliser les membres et autres acteurs concernés à ces connaissances, tout en promouvant les travaux de l'Organisation et en amplifiant sa visibilité.

II. Description

L'OIBT mène toute une gamme d'activités de communication et de sensibilisation dont, entre autres, des améliorations et mises à jour de son site web dans ses trois langues officielles plus le japonais; la publication et la diffusion des rapports de l'OIBT pertinents – dont rapports annuels, rapports sur les projets et activités, bulletins d'information, entre autres –; la production et diffusion de matériel de relations publiques (brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos, etc.); la valorisation de supports photographiques qui fassent connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque nécessaire.

III. Produits attendus

Jusqu'à deux documents dans les séries Politique forestière et Technique publiées et diffusées; jusqu'à 10 numéros du bulletin d'information *Tropical Forest News* publiés et distribués; nouvelles brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches et vidéos produits et diffusés; deux rapports annuels publiés en trois langues; base de données photographiques enrichie et site web de l'OIBT mis en valeur grâce à une conception et des fonctionnalités améliorées.

IV. Pays visés

Mondial

V. Durée et échéance

24 mois

VI. Budget

Coûts de programmation du site web	\$EU30 000
Émoluments des consultants (rédaction, maquette et conception)	\$EU50 000
Traduction	\$EU70 000
Frais d'impression	\$EU70 000
Logiciel	<u>\$EU10 000</u>
Total	\$EU230 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateurs du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le corrélat du site de l'OIBT

Activité n° 18 (b)

RELATIONS PUBLIQUES, SENSIBILISATION ET VULGARISATION**ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (STANDS ET/OU MANIFESTATIONS EN MARGE DE RENCONTRES INTERNATIONALES PERTINENTES)****I. Contexte**

L'OIBT sensibilise à ses travaux visant à promouvoir la conservation ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales en touchant des acteurs ciblés dans le cadre de manifestations et d'enceintes internationales, au sein desquelles l'Organisation peut prendre une part active et présenter les produits et impacts de ses travaux.

II. Description

Présenter les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes au cours de la période biennale concernée [par ex., la 24^e réunion du Comité des forêts (COFO-24) (en juillet 2018 à Rome); la CdP-13 à la Convention Ramsar (en octobre 2018 à Dubaï); la CdP-14 à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (en novembre 2018 en Égypte); les CDP-24 et CDP-25 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (en 2018 et en 2019); la CdP-18 à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (en 2019 au Sri Lanka); le XXV^e Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) (en septembre/octobre 2019 au Brésil), et autres enceintes qui ne sont pas couvertes par d'autres activités du PTB.

III. Produits attendus

Sensibilisation aux travaux de l'OIBT dans le cadre d'un maximum de cinq manifestations/enceintes internationales.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Coûts des stands	\$EU 15 000
	Frais d'expédition	\$EU 25 000
	Personnel des stands	\$EU 50 000
	Assistance aux membres	\$EU 45 000
	Déplacements officiels	\$EU 45 000
	Total	\$EU180 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements
- L'exploitation de données de l'OIBT par d'autres organismes et processus est améliorée

Indicateurs du PAS

- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT
- Nombre de sites web donnant le corrélat du site de l'OIBT

PARTICIPATION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC)

I. Contexte

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en 1999 et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 2002, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses Comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant une aide financière couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance afin de leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC éligibles à une aide financière de l'OIBT incombe au Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs respectifs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT;
- Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU80 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateurs du PAS

- Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF

DISCUSSION ANNUELLE DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ

I. Contexte

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession, car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en engageant des conférenciers qui donnent des exposés liminaires lors de la Discussion annuelle.

II. Description

Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le Secrétariat et le TAG, en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des Comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la Discussion annuelle sur le marché;
- Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés; et
- Meilleures qualité et pertinence de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU70 000 (frais de déplacement et per diem de 6 à 8 orateurs par année)

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateurs du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

PANEL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET

I. Contexte

Le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet évalue et classe les propositions qui sont reçues dans le cadre du Cycle des projets de l'OIBT sur la base du «Système révisé de l'OIBT pour l'évaluation technique des propositions de projet et d'avant-projet». Le Panel d'experts se compose de douze membres, dont six de pays membres producteurs (deux de chaque sous-région) et six de pays membres consommateurs. Le Panel d'experts formule des recommandations pour que les propositions soient ajustées afin d'assurer leur validité technique. Les membres du Panel d'experts sont nommés pour une période de deux années avec la possibilité d'être reconduits la troisième année.

II. Description

Ainsi que le stipulent les termes de référence du Panel d'experts, celui-ci: i) Évalue les nouvelles propositions de projet et d'avant-projet soumises à l'Organisation. Les recommandations de modification de ces propositions sont formulées par le Panel d'experts exclusivement avec l'intention d'en assurer la validité technique; ii) Passe au crible les propositions de projet en vue de déterminer leur pertinence au regard du mandat de l'OIBT, de son Plan d'action et de ses Programmes de travail (dans les domaines de l'Économie, des statistiques et des marchés, du Reboisement et de la gestion forestière, et de l'Industrie forestière), ainsi que leur conformité aux décisions et orientations de l'OIBT, sans toutefois établir entre elles un ordre de priorité; iii) Lorsque des reformulations nécessitant des modifications importantes sont recommandées, il demande de procéder à un examen final des versions révisées des propositions de projets et d'avant-projets avant leur présentation aux Comités compétents de l'OIBT; iv) Il établit à l'intention des gouvernements qui ont soumis des propositions, ainsi que du Conseil et des Comités de l'OIBT, un rapport sur les résultats de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets, et le leur transmet par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT; et v) Le Panel d'experts prend en considération les rapports des Panels d'experts précédents. Dans son évaluation des projets et avant-projets, le Panel d'experts prend également en considération les points suivants: leur pertinence aux objectifs de l'AIBT de 2006 et l'exigence que tout projet ou avant-projet contribue à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'Accord; leurs effets environnementaux et sociaux; leurs effets économiques; leur efficacité par rapport à leur coût; la nécessité d'éviter le double emploi; et s'il y a lieu, leur rapport avec les travaux de politique de l'OIBT et leur intégration à ces derniers, et leur cohérence avec le Plan d'action 2013-2018 et les Lignes directrices pertinentes de l'OIBT.

III. Produits attendus

- Deux réunions du Panel d'experts en 2018 et en 2019 respectivement.
- Des préconisations de modifications afin d'assurer la validité technique des propositions formulées à l'intention des gouvernements soumissionnaires et transmises par le Secrétariat;
- Rapports du Panel d'experts sur les résultats de l'évaluation technique présentés au Conseil et aux Comités de l'OIBT. Le Panel d'experts peut aussi exprimer ses avis techniques sur la manière d'améliorer les procédures de l'OIBT en vue de formuler des projets probants au plan technique et la pertinence des projets au regard du Plan d'action stratégique de l'OIBT.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Année 2018 –	\$EU140 000
Année 2019 –	<u>\$EU140 000</u>
Total:	\$EU280 000

Résultat attendu au regard du PAS

- Transverse

Indicateur du PAS

- Transverse

PROGRAMME DE BOURSES DE L'OIBT**I. Contexte**

Le Programme de bourses de l'OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD 60/89(M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par PD 001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah pour les bourses aux termes de la Décision 4(XXVII) du Conseil. En novembre de cette année, le Programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1 180 professionnels jeunes et en milieu de carrière originaires de 42 pays, employés dans des administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

Le Programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Améliorer l'accès au marché des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;
- Augmenter la capacité technique, financière et humaine de gérer la base de ressource des bois tropicaux;
- Favoriser les transformations secondaires plus poussées des bois tropicaux provenant de sources en gestion durable;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de sources pérennes.

III. Produits attendus

Entre 65 et 70 bourses attribuées pendant la période biennale 2018-2019

IV. Pays visés Pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2018 – \$EU200 000
	Année 2019 – \$EU200 000
	Total: \$EU400 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les organismes publics, les collectivités et les entreprises disposent des compétences suffisantes en matière de gestion forestière, de planification et d'administration d'affaires pour appliquer la GDF et pratiquer le commerce international
- Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies
- Les collectivités locales sont informées et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités connexes
- Intensification des échanges d'expériences et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres

Indicateurs du PAS

- Nombre de personnes bénéficiaires de formations ou d'un enseignement
- Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays
- Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT

SERVICE D'INFORMATION DE L'OIBT SUR LE MARCHÉ (MIS)

I. Contexte

Le Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS) fait partie des travaux du Secrétariat depuis 1996. Le principal produit de cette activité [à l'origine PD 16/93 Rev.3 (M)] est le *Rapport sur le marché des bois tropicaux* (TTMR). Il offre des données de prix sur environ 500 produits bois tropicaux ainsi que l'actualité du marché dans le monde. Le TTMR est diffusé en ligne, par courriel et en version imprimée à plus de 12 000 abonnés.

II. Description

Le service d'information sur le marché sert à sensibiliser à la situation du marché des bois tropicaux et à diffuser des informations s'y rapportant. Il est géré par un coordonnateur à plein temps, qui est chargé de publier le TTMR et de faire la liaison avec onze correspondants sur le marché dans les pays producteurs et consommateurs aux fins de disposer d'actualités à jour sur le marché, les informations et les prix des produits bois tropicaux. Le coordonnateur du Service d'information sur le marché est également en contact avec d'autres experts du commerce et travaille avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- Publication d'un maximum de 46 numéros du *Rapport sur le marché des bois tropicaux* (le nombre de numéros publié par an dépendra des fonds disponibles);
- Base d'informations renforcée sur la conjoncture du marché des produits bois tropicaux;
- Des experts et associations du commerce du monde entier mobilisés; et
- Le Conseil et les autres membres du public informés sur les marchés des produits bois tropicaux.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Correspondants	\$EU 231 000
	Coordonnateur	<u>\$EU 189 000</u>
	Total:	\$EU 420 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateurs du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES**I. Contexte**

Le Questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, l'ONU-CEE et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du Questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire commun sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversion des poids en volumes.

II. Description

Cette activité de politique stratégique vise à:

- Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- Maintenir les abonnements et entretenir l'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce;
- Participer aux conférences internationales consacrées aux statistiques sur les produits bois et forestiers; et
- Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- Amélioration et renforcement du travail relevant du Questionnaire commun sur le secteur forestier et de l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux; et
- Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du Questionnaire commun.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation à l'IWG	\$EU20 000
	Participation à des conférences sur les statistiques	\$EU10 000
	Abonnement aux bases de données	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total	\$EU40 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateurs du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Couverture et accessibilité des bases de données de l'OIBT

- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

REVUE BIENNALE ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS

I. Contexte

La *Revue et évaluation biennale de la situation mondiale des bois* rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Il fournit également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies dans les pays membres de l'OIBT. Cette publication est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale des bois. Conformément à l'article 28 de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, l'examen et l'évaluation de la situation mondiale des bois seront effectués suivant un rythme biennal à compter de la période 2013-2014.

Le CIBT procédera à la revue et à l'évaluation biennale à partir de matériaux bruts de l'examen et évaluation de la situation mondiale des bois. Ces matériaux bruts préparés par le Secrétariat comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits ligneux d'origine tropicale, et une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la Revue biennale se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays dans le Questionnaire commun sur le secteur forestier élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, l'ONU-CEE, la FAO et EUROSTAT, ainsi que d'informations émanant d'autres sources.

II. Description

Les éléments bruts de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2017-2018* seront pris en compte par le CIBT à sa cinquante-quatrième Session en 2018, et la publication de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2017-2018* interviendra en milieu d'année 2019.

III. Produits attendus

- *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2017-2018* publiée en 2019.
- Projet d'éléments de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2017-2018* examiné lors de la cinquante-quatrième Session du CIBT en 2018;

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Consultant	\$EU 50 000
	Traduction	\$EU 20 000
	Conception	\$EU 10 000
	Impression	\$EU 10 000
	Expédition	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total	\$EU100 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles
- Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans leur élaboration de politiques, la gestion de leurs forêts, le développement de marchés et la promotion des investissements

Indicateurs du PAS

- Nombre de membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun
- Nombre de pays exploitant les informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et la promotion des investissements

RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION DE LA GESTION DES FORÊTS TROPICALES

I. Contexte

L'OIBT a publié son premier rapport *GDF Tropiques* en 2005. Des fonds avaient été alloués au titre du PTB 2008-2009 en vue d'actualiser/de réviser ce rapport dont une seconde version avait été publiée en 2011.

II. Description

Cette activité sollicite un financement pour le rapport *GDF Tropiques 2019*. Le rapport sera préparé en 2018 et durant la première moitié de 2019 et sera publié à temps pour la 55^e session du CIBT en 2019. Le financement requis permettra de recruter une petite équipe de consultants chargés de compiler ce rapport; d'apporter une assistance limitée aux pays producteurs pour réunir les informations conformément au Modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT; de régler les frais relatifs à des séries de données émanant d'autres fournisseurs de données et leur analyse (par ex., Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) pour les aires protégées); la maquette, conception, traduction et impression du rapport; et une campagne de publicité pour communiquer les constatations du rapport à un large public.

III. Produits attendus

- Rapport GDF Tropiques publié dans les trois langues de travail de l'OIBT; et
- Campagne de publicité et événementiel de lancement.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Émoluments des consultants:	\$EU200 000
	Frais relatifs aux données:	\$EU 50 000
	Assistance aux membres:	\$EU100 000
	Traduction, impression et relations publiques:	<u>\$EU150 000</u>
	Total:	\$EU500 000

Résultats attendus au regard du PAS

- Meilleure gestion du secteur forestier avec accès accru aux financements et investissements
- Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites
- Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité des lois forestières
- Recul de l'exploitation forestière illicite et de la dégradation des forêts qui en résulte

Indicateurs du PAS

- Informations disponibles sur la mise en œuvre de la GDF
- Nombre de pays disposant d'un cadre de politiques publiques et d'une législation qui soient cohérents avec les objectifs de l'OIBT
- Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF